

**Rapport d'activité 2020**  
**du Centre Exception handicap**  
**Bibliothèque nationale de France**

À l'attention de :

*Madame Roselyne Bachelot,*  
*Ministre de la Culture*

*Madame Sophie Cluzel,*  
*Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées*

## Sommaire

Liste des tableaux et graphiques .....	3
Abréviations .....	4
Présentation .....	4
Résumé .....	6
1 Synthèse des faits marquants en 2020 .....	9
1.1 Les chiffres clés de PLATON pour 2020 .....	9
1.2 Habilitations à l'exception handicap : forte progression du nombre d'organismes inscrits .....	10
1.3 Inscription des éditeurs sur PLATON : freins et avancées .....	12
1.4 Suite de la mission interministérielle sur l'édition adaptée .....	12
1.5 Participation au Groupe de travail du bureau de l'école inclusive sur l'édition adaptée .....	14
1.6 Participation à l'enquête de l'IGÉSR concernant la prise en compte du handicap dans les bibliothèques .....	15
1.7 Recommandations de l'Hadopi concernant l'exception handicap .....	15
1.8 Nouvelles fonctionnalités sur PLATON et refonte technique de l'application .....	16
1.9 Activité du Centre exception handicap en 2020 .....	17
2 Les demandes de fichiers sources des éditeurs .....	19
2.1 Nombre de demandes formulées par les organismes : en baisse en 2020 .....	19
2.2 Demandes émises par les organismes par type de documents .....	20
2.3 Demandes transmises aux éditeurs : une diminution du nombre de nouveaux titres demandés .....	21
2.4 Types d'éditeurs sollicités .....	21
2.5 Demandes de livres hors domaine scolaire : légère baisse .....	21
2.6 Demande de livres scolaires : une demande stable, peu diversifiée .....	22
3 Les dépôts de fichiers sources des éditeurs sur PLATON .....	24
3.1 Taux de réponse des éditeurs : légère baisse .....	24
3.2 Dépôts par type de documents .....	25
3.3 Le dépôt obligatoire des livres scolaires : une mesure peu suivie d'effet .....	25
3.4 Délais de livraison par les éditeurs .....	25
3.6 La Presse .....	29
4 Les adaptations .....	31
4.1 Les adaptations déclarées sur PLATON en 2020 : provenance et portée des statistiques ...	31
4.2 Évolution du nombre d'adaptations déclarées et des titres correspondants .....	32
4.3 Types de documents correspondant aux adaptations déclarées .....	33
4.4 Types d'adaptations déclarées sur PLATON en 2020 .....	33
5 La mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON .....	36
5.1 Cadre légal et évolutions fonctionnelles sur PLATON .....	36
5.2 Volumétrie des adaptations déposées .....	36
5.3 Les organismes déposants : un taux relativement faible tant pour les agréés que pour les inscrits .....	37
5.4 Typologie documentaire des adaptations déposées .....	37
5.5 Les formats déposés .....	39
5.6 Une mutualisation au service du domaine scolaire .....	39
5.7 Bilan du dépôt des fichiers adaptés sur PLATON (2019-2020) .....	41
6 Perspectives 2021-2022 .....	43
6.1 Développements informatique : refonte et prise en compte des besoins utilisateurs .....	43
6.2 Journée AFNOR-BnF sur l'accessibilité du 25 juin 2021 .....	43
Annexe : Modifications légales et développements informatiques sur PLATON depuis 2017 .....	45

## Liste des tableaux et graphiques

Figure 1 : Fonctionnement de PLATON dans le cadre de l'exception handicap .....	5
Tableau 1 : Chiffres clés de PLATON (2018-2020) .....	9
Figure 2 : Évolution du nombre d'organismes ayant un compte sur PLATON (2010-2020) .....	11
Tableau 2 : Nombre d'organismes habilités à l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2020) .....	11
Tableau 3 : Dépôts et téléchargement des fichiers adaptés par les bibliothèques (2020).....	13
Figure 3 : Évolution du nombre de demandes de fichiers sources des éditeurs sur PLATON (2010-2020).....	19
Figure 4 : Nombre de demandes enregistrées mois par mois (2019 et 2020).....	20
Tableau 4 : Demandes émises par les organismes, par type de documents (2017-2020).....	20
Figure 5 : Demandes émises par les organismes en 2020, par type de documents (en %) .....	20
Tableau 5 : Demandes transmises aux éditeurs par type de documents (2018-2020).....	21
Tableau 6 : Nombre d'éditeurs sollicités par nombre de titres demandés (2018-2020).....	21
Figure 6 : Répartition des demandes transmises aux éditeurs en 2020 selon le genre éditorial. Livres .....	22
Figure 7 : Demandes de livres scolaires émises par les organismes selon le niveau (2020) :.....	23
Figure 8 : Évolution sur l'année des livraisons de fichiers par les éditeurs en 2019 et 2020.....	24
Tableau 7 : Nombre de titres déposés par les éditeurs, par type de documents (2018-2020) .....	25
Tableau 8 : Délais de livraison (en jours) par les éditeurs, par type de document (2018-2020) .....	26
Tableau 9 : Pourcentage des livres déposés dans le délai légal (45 jours) de 2018 à 2020.....	26
Tableau 10 : Pourcentage des livres déposés hors délai légal ou non livrés de 2018 à 2020.....	26
Tableau 11 : Pourcentage des livres scolaires déposés dans un délai de 45 jours, de 2018 à 2020 ....	26
Tableau 12 : Pourcentage des livres scolaires non livrés, ou au-delà de 45 jours, de 2018 à 2020 ....	27
Figure 9 : Formats déposés par les éditeurs en 2020 (tous documents confondus) .....	27
Figure 10 : Formats déposés par les éditeurs en 2020 (livres hors domaine scolaire) .....	28
Figure 11 : Formats déposés par les éditeurs en 2020 (livres scolaires).....	28
Tableau 13 : Nombre des titres de presse sur PLATON (2019-2020).....	29
Figure 12 : Formats déposés par les éditeurs en 2020 (titres de presse demandés au numéro).....	30
Figure 13 : Part d'adaptations déclarées suite à demande ou dépôt sur PLATON (2020).....	31
Figure 14 : État des demandes 2020 de fichiers sources des éditeurs, après livraison .....	32
Tableau 14 : Nombre de déclarations d'adaptations et de titres correspondants (2017-2020) .....	32
Figure 15 : Évolution du nombre de déclarations d'adaptations et de titres correspondants (2010-2020).....	33
Figure 16 : Types d'adaptations (imprimées ou numériques) déclarées en 2020 .....	33
Figure 17 : Adaptations déclarées en 2020 par type de document .....	33
Figure 18 : Types d'adaptations numériques déclarées en 2019 (tous documents confondus) .....	34
Tableau 15 : Nombre d'adaptations déposées en 2019 et part dans les adaptations déclarées .....	36
Tableau 16 : Dépôts liés à une demande de fichier éditeur et types d'organismes déposants (agrés, inscrits) en 2019 .....	37
Figure 19 : Adaptations déposées en 2020 par type de documents.....	37
Figure 20 : Dépôts de fichiers adaptés selon le genre éditorial. Livres (2020) .....	38
Figure 21 : Dépôts de fichiers adaptés selon le niveau. Livres scolaires (2020) .....	38
Figure 22 : Types d'adaptations déposées en 2020 .....	39
Figure 23 : Téléchargements de fichiers adaptés par type de documents (2020).....	40
Figure 24 : Téléchargements dans le domaine scolaire par niveaux (2020) .....	40
Figure 25 : Téléchargement des fichiers adaptés par formats (2020) .....	41
Annexe : Modifications légales et développements informatiques sur PLATON depuis 2017 .....	46

## Abréviations

BDEA : Banque de Données de l'Édition Adaptée

BnF : Bibliothèque nationale de France

CIH : Comité interministériel du handicap

CNCPH : Conseil national consultatif des personnes handicapées

CNL : Centre national du livre

HADOPI : Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet

IGAC : Inspection générale des affaires culturelles

IGAS : Inspection générale des affaires sociales

IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

INJA : Institut national des Jeunes aveugles

IGÉSR : Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

LCAP : (Loi relative à la) liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

SNE : Syndicat national de l'édition

## Présentation

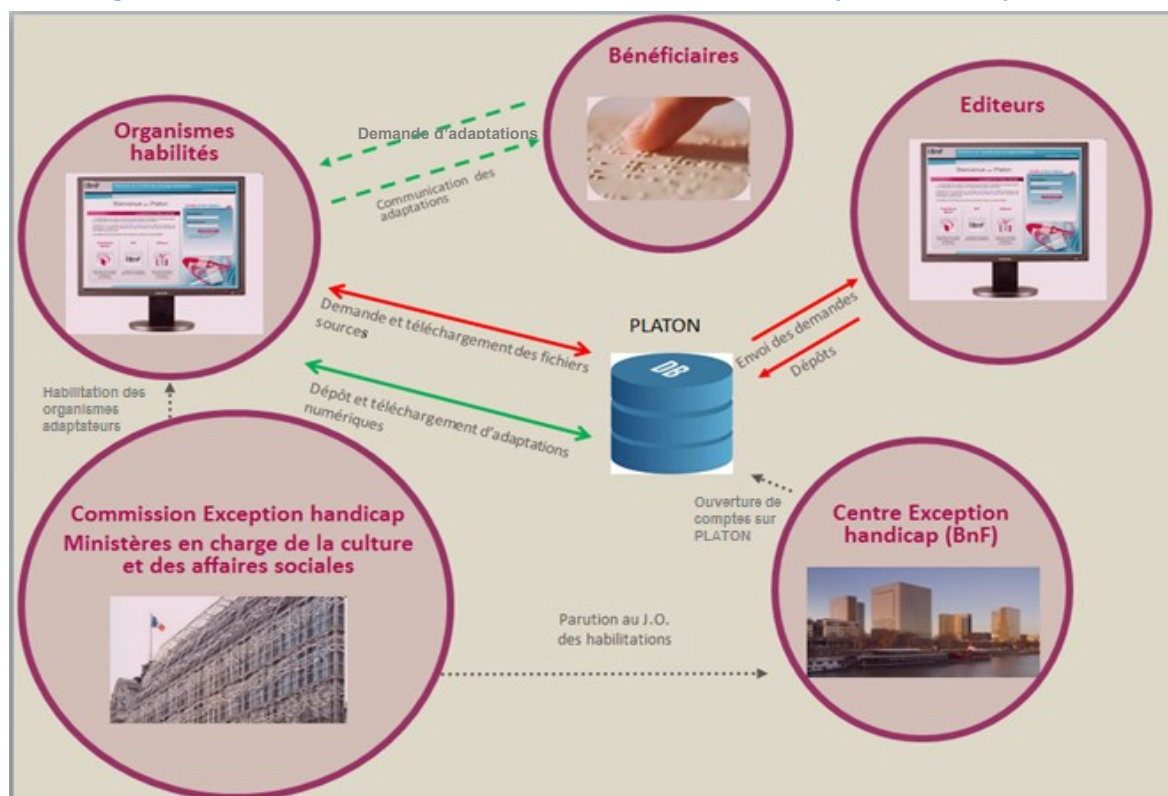
L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes atteintes d'un handicap permet depuis 2006 à des organismes habilités de réaliser et de communiquer aux bénéficiaires empêchés de lire des adaptations d'œuvres sous droits sans demander d'autorisation ni rémunérer les ayants droit.

Par le décret n°2009-131 du 6 février 2009 puis la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, la Bibliothèque nationale de France (BnF) a reçu la mission d'organiser la conservation et la mise à disposition : d'une part des fichiers numériques sources d'œuvres imprimées déposées par les éditeurs ; d'autre part des fichiers de documents adaptés sous forme numérique déposés par les organismes mettant en œuvre l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes atteintes d'un handicap.

Pour répondre à sa mission, la BnF a créé le Centre Exception handicap, chargé depuis 2010 d'administrer une « Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques » (PLATON) (<http://exceptionhandicap.bnf.fr>).

Conformément aux articles L122-5-1 et R122-21 du Code de la propriété intellectuelle, ce rapport présente les conditions de dépôt par les éditeurs et de mise à disposition sur la plateforme PLATON des fichiers sources ayant servi à l'édition d'œuvres imprimées ou numériques. Il dresse également un bilan de la conservation et de la mise à disposition des fichiers adaptés déposés sur PLATON par l'ensemble des organismes habilités.

Figure 1 : Fonctionnement de PLATON dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur



Le dispositif de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap s'organise autour de plusieurs acteurs : les bénéficiaires empêchés de lire, les organismes adaptateurs, les éditeurs, la commission interministérielle Exception handicap et le Centre Exception handicap de la Bibliothèque nationale de France.

Une adaptation est réalisée à destination des bénéficiaires par les organismes habilités. Les organismes agréés font parvenir à PLATON leurs demandes de fichiers sources ; elles sont transmises aux éditeurs qui ont 45 jours pour déposer leurs fichiers sur PLATON. Une fois l'adaptation réalisée, les organismes la transmettent aux bénéficiaires et la déposent sur PLATON, où elle devient accessible aux autres organismes transcripateurs. Le Centre Exception handicap administre la plateforme PLATON et gère les comptes des éditeurs et des organismes habilités.

La commission interministérielle Exception handicap examine les demandes des organismes souhaitant être habilités au titre de l'exception handicap et émet des recommandations relatives à la mise en œuvre de cette exception au droit d'auteur.

Il existe deux niveaux d'habilitation pour des organismes souhaitant réaliser et communiquer des documents adaptés :

- **L'inscription** sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception handicap au droit d'auteur : les organismes inscrits sont autorisés à produire des documents adaptés à partir d'œuvres sous droits et à les communiquer à des personnes en situation de handicap dans les conditions définies par la loi ; depuis la loi LCAP entrée en vigueur le 27 février 2017, ils ont l'obligation de déposer sur la plateforme PLATON les adaptations numériques produites et ont accès aux documents adaptés déposés par les autres organismes.
- **L'agrément** en vue de demander la mise à disposition des fichiers numériques des œuvres : les organismes agréés ont accès aux fichiers numériques ayant servi à l'édition des œuvres, qui, à leur demande, sont déposés par les éditeurs sur la plateforme PLATON.

Les organismes « agréés » sont également « inscrits » sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception handicap au droit d'auteur. Par souci de clarté, le terme « inscrit » dans ce rapport désigne les organismes bénéficiant de la seule inscription, et non de l'agrément.

## Résumé

La sphère de l'exception handicap et l'activité de la plateforme PLATON ont été marquées par plusieurs **faits importants** en 2020.

- **Fin 2020, 161 organismes** étaient habilités à l'exception handicap : cette habilitation leur confère le droit de réaliser des adaptations d'œuvres sous droits et de les communiquer aux personnes empêchées de lire. Le nombre des organismes bénéficiant de la seule inscription au dispositif de l'exception handicap est devenu en 2020 plus important (86) que le nombre total de organismes également agréés (75). Cette forte progression est due à l'adhésion de bibliothèques au dispositif de l'exception handicap. Parmi l'ensemble de ces organismes habilités, 126 (soit 78%) ont un compte sur PLATON. Certains organismes habilités dans le cadre de l'exception handicap n'ont en effet pas recours aux services de PLATON, notamment ceux dont les adaptations sont réalisées d'après une autre source que les fichiers des éditeurs, ainsi que ceux qui ne souhaitent pas utiliser les adaptations déposées sur PLATON par d'autres organismes.
- Le suivi des préconisations de la mission interministérielle sur l'édition adaptée de 2016 concernant l'exception handicap et PLATON se poursuit :
  - o **Le nombre de bibliothèques habilitées** au dispositif de l'exception handicap croît régulièrement (cf. préconisations 18-19), avec 61 bibliothèques en 2020. Cette habilitation sert principalement à encadrer la communication des documents adaptés, mais l'activité des bibliothèques sur PLATON reste peu développée. En 2020, l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR) a mené une enquête sur *La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales*<sup>1</sup>. Dans le domaine de l'édition adaptée, le rapport préconise d'encourager les partenariats entre les bibliothèques territoriales et les organismes transcripoteurs, afin d'éviter une dispersion des efforts d'adaptation, et propose la mise en place d'un pilotage des adaptations dans l'enseignement supérieur. Il recommande également un suivi des réalisations des bibliothèques dans le cadre de l'exception handicap.
  - o Un appel d'offre pour une étude sur la faisabilité d'un **portail interministériel de l'édition accessible et adaptée** (cf. préconisation 11) a été lancé en 2021 par le ministère de la Culture.
  - o **Un bilan de fonctionnement des dépôts de fichiers adaptés** sur PLATON sur une année pleine a été effectué. Le nombre total des dépôts atteint 19 000 fichiers fin 2020. Après analyse, il n'apparaît pas opérant d'instaurer des critères de sélection des adaptations déposées en l'état actuel du corpus, dans la mesure où les besoins concernant les caractéristiques des adaptations diffèrent d'un organisme à l'autre.
- La BnF a participé au **Groupe de travail du bureau de l'école inclusive sur l'édition adaptée**, piloté par le ministère de l'Éducation nationale. Les travaux de ce groupe ont permis de dégager plusieurs problématiques et axes de travail : l'édition scolaire accessible, la dispersion des bases pour accéder aux adaptations scolaires, le manque de moyens de l'édition adaptée, l'accessibilité des portails et applications d'accès aux manuels scolaires numériques. La carence des ressources pédagogiques accessibles est également pointée par le rapport du Conseil national du numérique sur l'accessibilité numérique du 5 février 2020<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Rapport 2021-036 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid157826/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid157826/la-prise-en-compte-des-handicaps-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-dans-les-bibliotheques-territoriales.html>.

<sup>2</sup> <https://cnnumerique.fr/files/uploads/2020/rap-cnum-accessi-6.pdf>.

- En **décembre 2020 est paru un rapport de l'Hadopi** intitulé *L'Amélioration de l'offre de livres numériques accessibles aux personnes en situation de handicap : bilan et perspectives*<sup>3</sup>. Le rapport présente les différents handicaps et les solutions techniques permettant d'accéder aux livres numériques. Il aborde ensuite la production d'ouvrages accessibles et la directive européenne d'accessibilité<sup>4</sup>. Tout en constatant les moyens limités du secteur associatif, il propose néanmoins de lui confier, à partir de 2025, l'adaptation des ouvrages encore inaccessibles et échappant à la directive pour raison de charge disproportionnée ou du statut de micro entreprise de l'éditeur. Le rapport recommande enfin d'améliorer le dispositif de l'exception handicap : raccourcir les délais de livraison des fichiers sources des éditeurs et mieux faire jouer la saisine de l'Hadopi envers les éditeurs refusant de déposer leurs fichiers.
- Le 13 novembre 2020 s'est tenue une **journée d'information à destination des utilisateurs de PLATON**, qui a permis de présenter aux organismes les nouveautés relatives au cadre légal et aux fonctionnalités de la plateforme. Des webinaires réguliers ont également été organisés tout au long de l'année afin de réunir utilisateurs et organismes transcripateurs autour des bonnes pratiques à adopter sur PLATON.
- Enfin, l'opération « **Rentrée littéraire pour tous** », organisée en coopération avec le Syndicat national de l'édition (SNE) a permis d'ajouter 325 titres de fictions au catalogue, dont plusieurs prix littéraires, malgré le contexte sanitaire difficile qui a désorganisé la programmation de la rentrée dans le monde de l'édition.

#### **Fonctionnement de PLATON en 2020 : un nombre de demandes stable**

En raison d'une baisse importante (3 000 titres) des demandes effectuées par un organisme important dans le domaine de la transcription, **le nombre des demandes sur PLATON a diminué de 18% en 2020. Les chiffres des autres organismes sont stables** et n'ont été affectés par la situation sanitaire que de façon conjoncturelle pendant le premier confinement (mars-mai 2020). Les demandes transmises aux éditeurs (qui correspondent à de nouveaux titres demandés sur PLATON) ont diminué de 28%, ce qui indique une moindre diversité des titres demandés, sans doute en lien avec la diminution d'activité de l'association précitée.

#### **Livraisons des éditeurs : un taux de satisfaction stable, mais des résistances de longue durée**

**145 nouveaux éditeurs** ont été inscrits sur PLATON en 2020.

**Le taux de livraison** par les éditeurs des fichiers sources demandés par les organismes est en légère baisse (**89%** contre 92% en 2019).

Le délai légal maximal de livraison par les éditeurs sur PLATON est de 45 jours après notification de la demande de l'organisme. En 2020, les **délais se raccourcissent, mais restent élevés (22 jours en moyenne)**. Par rapport à 2019, les fichiers ont été livrés dans des délais plus courts pour le domaine scolaire (15 jours en moyenne) et plus longs pour les périodiques (17 jours en moyenne) ; les délais sont stables pour les livres (25 jours en moyenne). S'y ajoute un délai de réalisation des transcriptions : ainsi, l'écart entre la demande d'une adaptation auprès d'un organisme transcripateur et la réception de l'ouvrage par le lecteur empêché de lire peut atteindre plusieurs semaines, voire plusieurs mois. La question des délais est particulièrement cruciale dans le cas de manuels scolaires, d'ouvrages universitaires ou de livres portant sur l'actualité et la formation. Une enquête de l'Hadopi auprès des personnes empêchées de lire, publiée en décembre 2020, insiste sur cette question des délais, perçus par les usagers comme « potentiellement discriminants »<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> [https://www.hadopi.fr/sites/default/files/sites/default/files/ckeditor\\_files/2020\\_12\\_04\\_accessibilite\\_livre\\_numerique\\_personnes\\_handicapees\\_Hadopi.pdf](https://www.hadopi.fr/sites/default/files/sites/default/files/ckeditor_files/2020_12_04_accessibilite_livre_numerique_personnes_handicapees_Hadopi.pdf).

<sup>4</sup> Directive (UE) 2019/882 du parlement et du conseil du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0882>.

<sup>5</sup> Cf. p. 26 de *Perceptions des limitations d'usages dans le secteur du livre numérique chez les déficients visuels et les publics DYS*, décembre 2020 :

**L'obligation de dépôt automatique sur PLATON des fichiers des livres scolaires** dès leur parution n'est pas respectée par la majorité des éditeurs : seuls 185 manuels ont été déposés en 2020 (sur une production annuelle estimée à environ 1 700 nouveaux titres<sup>6</sup>).

Enfin, le Centre Exception handicap a alerté la Commission Exception handicap sur le fait qu'**une quarantaine d'éditeurs de livres et une vingtaine d'éditeurs de presse, dont quelques-uns majeurs dans le domaine de l'édition, refusent de s'acquitter de leurs obligations face à l'exception handicap** depuis plusieurs années, qu'il s'agisse de s'inscrire sur PLATON ou de livrer leurs fichiers.

Les éditeurs déposent **majoritairement dans des formats structurés (XML et ePub)**, qui représentent 55% des dépôts (66% pour le livre hors domaine scolaire). La part de l'ePub augmente régulièrement ; dans le domaine scolaire en revanche, le PDF domine et connaît une forte augmentation (91%).

Les **dépôts de fichiers adaptés par les organismes** sont en forte croissance : ils passent de 7 000 dépôts en 2019 à 19 000 en 2019. Ils concernent à 89% les livres, principalement en littérature et sciences humaines ; le domaine scolaire est faiblement représenté (11%). Les sciences appliquées, sciences pures, art, essais et bandes dessinées restent des catégories quasi absentes, pour les demandes de fichiers sources des éditeurs comme pour les dépôts de fichiers adaptés.

Enfin, la **mutualisation des fichiers reste modeste et réservée au domaine scolaire** : 2 500 fichiers ont été téléchargés par les organismes en 2020, qui sont à 75% des organismes d'accompagnement scolaire.

En conclusion, ces chiffres reflètent un fort besoin de mutualisation dans le domaine scolaire qui ne bénéficie pas, au contraire des domaines littéraire et documentaire (non scientifique), de bibliothèques numériques directement accessibles aux usagers (EOLE, BNFA).

### **PLATON centré usagers**

D'importants travaux d'instruction de la refonte technique de PLATON ont été menés en 2020. L'objectif principal en est de faire évoluer les technologies utilisées afin de garantir la sécurité et l'accessibilité du service. Des enquêtes conduites auprès des utilisateurs (usagers transpositeurs et organismes inscrits, dont les bibliothèques) ont permis d'affiner la connaissance de leurs besoins afin que cette refonte technique soit également l'occasion de repenser certains processus, notamment celui du dépôt des fichiers adaptés, en fonction des besoins des utilisateurs.

---

[https://www.hadopi.fr/sites/default/files/sites/default/files/ckeditor\\_files/2020\\_12\\_04\\_Perceptions\\_limitations\\_usages\\_livre\\_numerique\\_deficients\\_visuels\\_DYS.pdf](https://www.hadopi.fr/sites/default/files/sites/default/files/ckeditor_files/2020_12_04_Perceptions_limitations_usages_livre_numerique_deficients_visuels_DYS.pdf).

<sup>6</sup> Cf. [https://www.sne.fr/app/uploads/2018/07/RS18\\_BatWEBSignet.pdf](https://www.sne.fr/app/uploads/2018/07/RS18_BatWEBSignet.pdf) : *Les chiffres de l'édition. Rapport statistique du SNE. 2017-2018* (p. 22). Le rapport indique 3 240 nouveautés par an, dont 1 505 sont du « parascolaire ». Les livres pour les maternelles, les manuels du primaire, secondaire et supérieur technique, les manuels pour enseignants et préparations aux concours représenteraient donc 1 735 titres qui peuvent être assimilés à des livres scolaires au sens du Code de l'éducation.



# 1 Synthèse des faits marquants en 2020

## 1.1 Les chiffres clés de PLATON pour 2020

Tableau 1 : Chiffres clés de PLATON (2018-2020)

Année	Nombre d'organismes agréés ayant un compte sur PLATON (total des organismes sur PLATON) <sup>7</sup>	Demandes de fichiers sources par les organismes agréés	Demandes transmises aux éditeurs	Nombre de titres déposés par les éditeurs <sup>8</sup>	Nombre de documents déclarés adaptés	Nombre d'adaptations déclarées	Fichiers adaptés déposés sur PLATON
2018	67 (84)	21 652	12 144	10 759 (89% des demandes reçues)	9 896	18 110	928
2019	71 (116)	21 899	11 150	10 183 (92%)	10 957	22 595	7 170
2020	↗ 74 (126)	↘ 17 985	↘ 7 976	↘ 7 116 (89%)	↗ 13 817	↗ 24 714	↗ 11 268

Entrée en service en juin 2010, la plateforme PLATON compte au total, fin 2020 :

- **126 organismes habilités** ayant un compte sur PLATON (contre 116 en 2019), dont 74 agréés et 52 inscrits. Le nombre d'organismes inscrits présents sur PLATON augmente plus rapidement que celui des agréés, principalement du fait de l'adhésion des bibliothèques au dispositif de l'exception handicap.
- **1 549 éditeurs inscrits**, dont 145 en 2020 (chiffre comparable aux inscriptions de 2019 : 123).
- **62 450 titres** de livres et de périodiques (+17% par rapport à 2019) comportant des fichiers éditeurs ou adaptés. Ce chiffre fait le bilan de 10 années de fonctionnement du dispositif de l'exception handicap au niveau national, et donne une moyenne de 6 200 titres adaptés par an dans ce cadre ; ce dernier chiffre représente 10% des nouveaux titres parus en 2020 (60 541)<sup>9</sup>.

Pour la seule année 2020, on compte :

- **17 985 demandes** de fichiers sources de la part des organismes (-18% par rapport à 2019), correspondant à **7 976 nouveaux titres demandés** aux éditeurs<sup>10</sup> (-28% par rapport à 2019). Cette diminution correspond à une forte baisse des demandes chez un organisme en particulier. 59% de ces demandes concernent les livres hors domaine scolaire ; 37% les livres scolaires ; 4% la presse.
- **7 116 titres déposés par les éditeurs** en réponse aux demandes de 2020. La diminution de 30% de ces livraisons correspond, de façon proportionnelle, à la diminution du nombre de demandes transmises aux éditeurs.

<sup>7</sup> La date concernée est celle de la première ouverture du compte sur PLATON. Le nombre total de comptes sur PLATON comprend les organismes agréés et les organismes inscrits.

<sup>8</sup> Nombre de documents déposés par les éditeurs à la date du 14 février de l'année N+1, suite aux demandes formulées par les associations au cours de l'année N (c'est-à-dire en tenant compte du délai légal des 45 jours accordé pour le dépôt par les éditeurs).

<sup>9</sup> <https://www.livreshebdo.fr/article/le-nombre-de-nouveaux-titres-chute-de-11-en-2020>.

<sup>10</sup> Lorsqu'un document est demandé par plusieurs organismes, l'éditeur n'est sollicité que la première fois : cela explique la différence entre les chiffres des demandes des organismes et des demandes transmises aux éditeurs.

- **13 817 titres déclarés adaptés** (en augmentation de 26% par rapport à 2019).
- **24 714 adaptations différentes déclarées**<sup>11</sup>. Ces augmentations traduisent un accroissement des déclarations sur PLATON, plutôt qu'une progression de la réalisation d'adaptations sur le territoire.
- **11 268 fichiers adaptés déposés** par les organismes transcripoteurs. La mise en place du dépôt par flux depuis août 2019 a permis de faciliter les dépôts de fichiers adaptés en masse sur PLATON, ce qui se traduit par une forte augmentation de ces dépôts en 2021 (+57%).
- **47% de livres** (hors domaine scolaire) déposés par les éditeurs **au format XML** (51% en 2019). Cette diminution progressive de la part de l'XML s'observe depuis 2017 (54%), au profit de celle de l'ePub, qui passe de 10% à 16% des livraisons des éditeurs sur la même période.
- **185 manuels scolaires** déposés par les éditeurs sans demande préalable (151 en 2019) : cette obligation légale semble peu connue des éditeurs scolaires et reste peu mise en œuvre depuis son instauration par la loi LCAP de 2016.

## 1.2 Habilitations à l'exception handicap : forte progression du nombre d'organismes inscrits

### Nombre d'habilitations par la Commission Exception handicap en 2020

En 2020, 15 organismes (dont 13 bibliothèques) ont été inscrits dans le cadre de l'exception handicap et 5 (dont 4 bibliothèques) ont été agréés<sup>12</sup>. Le nombre de nouvelles demandes d'habilitations est plus faible qu'en 2019, sans doute en raison du contexte sanitaire.

Comme en 2019, l'augmentation du nombre d'organismes inscrits est plus rapide que celle du nombre d'agréés. Et pour la première fois en 2020, le nombre d'inscrits (86) dépasse celui des agréés (75). Cette forte augmentation est principalement due à l'adhésion de bibliothèques au dispositif de l'exception handicap : celles-ci demandent majoritairement une inscription simple, dans la mesure où elles communiquent à leurs lecteurs des documents déjà adaptés mais ne réalisent généralement pas elles-mêmes de transcriptions.

---

<sup>11</sup> Un titre peut donner lieu à plusieurs adaptations de types différents (braille papier et fichier audio DAISY par exemple), ce qui explique la différence entre le nombre de titres adaptés en 2020 et le nombre d'adaptations signalées sur la même période.

<sup>12</sup> Par « agréés » sont ici désignés les organismes bénéficiant à la fois de l'inscription et de l'agrément dans le cadre de l'exception handicap, et par « inscrits » les organismes bénéficiant de la simple inscription.

## Nombre d'organismes présents sur PLATON en 2020

Figure 2 : Évolution du nombre d'organismes ayant un compte sur PLATON (2010-2020)

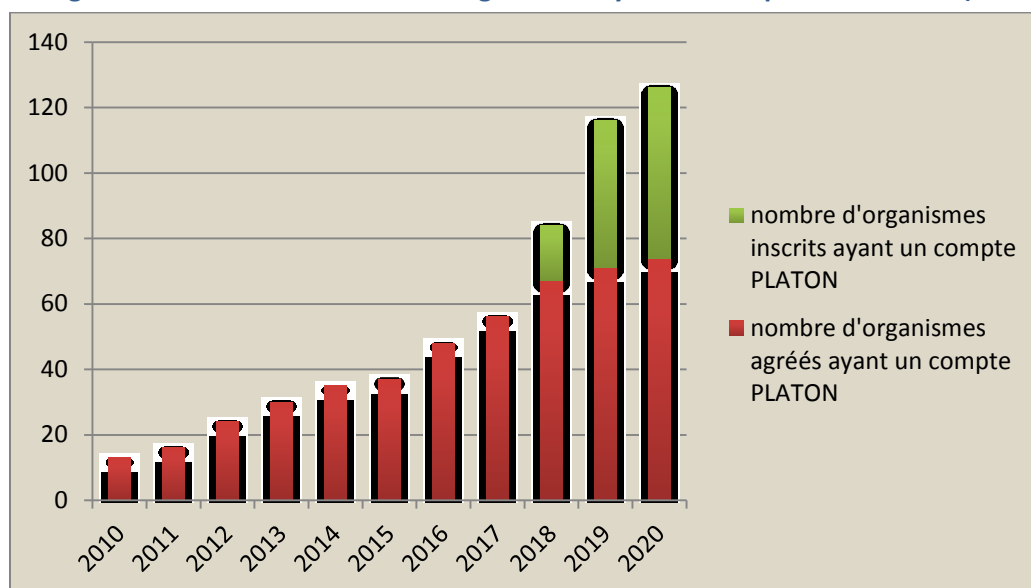


Tableau 2 : Nombre d'organismes habilités à l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2020)

2020	Nombre d'organismes habilités	Nombre de comptes sur PLATON	Rapport Nombre de comptes sur PLATON / Nombre d'organismes habilités (en %)
<b>Inscrits</b>	86 (dont 50 bibliothèques)	52 (dont 34 bibliothèques)	60% des organismes inscrits ont un compte PLATON (68% des bibliothèques inscrites)
<b>Agréés</b>	75 (dont 11 bibliothèques)	74 <sup>13</sup> (dont 11 bibliothèques)	99% des organismes agréés ont un compte PLATON (100% des bibliothèques agréées)
<b>TOTAL</b>	161 (dont 61 bibliothèques)	126 (dont 45 bibliothèques)	78% des organismes habilités ont un compte PLATON (74% des bibliothèques habilitées)

La totalité des organismes agréés dispose d'un compte sur PLATON, puisque l'agrément sert à pouvoir demander les fichiers sources des éditeurs via PLATON.

Depuis 2017, suite à la loi LCAP de 2016, les organismes inscrits peuvent demander un compte sur PLATON pour télécharger et déposer des adaptations numériques. Sur les 161 organismes habilités, 126 (78%) avaient un compte sur PLATON fin 2020. **Comme en 2019, un tiers des inscrits ne possède pas de compte sur PLATON** : il s'agit soit de bibliothèques n'ayant pas d'activité d'adaptation (16 bibliothèques), soit d'organismes réalisant des adaptations sans avoir recours au fichier éditeur (adaptation audio en voix humaine par exemple). Le fait que 18 organismes adaptateurs n'aient pas encore de compte sur PLATON, alors qu'obligation leur est faite d'y déposer leurs adaptations, pose la question de la mutualisation effective des adaptations réalisées dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur.

<sup>13</sup> Un organisme agréé n'avait pas encore de compte sur PLATON au 31 décembre 2020 du fait de son habilitation très récente.

### 1.3 Inscription des éditeurs sur PLATON : freins et avancées

**145 nouveaux éditeurs ont été inscrits** sur PLATON en 2020 (contre 122 en 2019) : seuls 41 (29%) l'ont été à la suite du premier courriel de contact. L'inscription des éditeurs nécessite souvent plusieurs démarches de la part du Centre Exception handicap, dans la mesure où les nouvelles demandes d'inscription concernent structurellement de petites structures, peu informées de l'obligation légale de l'exception handicap. Le **Centre Exception handicap a ainsi procédé à des relances auprès de 90 éditeurs** (contre 63 en 2019) ayant des retards d'inscription sur PLATON.

Malgré ces démarches, la situation reste inchangée pour une liste de **10 éditeurs inscrits qui refusent de livrer sur PLATON, 30 éditeurs et 34 éditeurs de presse qui refusent de s'inscrire sur la plateforme**. Environ 1 000 titres restent ainsi en souffrance, dans des domaines cruciaux pour l'éducation comme les études supérieures, ou très demandés par le grand public comme le développement personnel. Le relais a été confié à la Commission Exception handicap, où siègent les représentants des ministères concernés, du SNE et des associations de personnes empêchées de lire, pour une action auprès de ces éditeurs ne respectant pas le cadre législatif de l'exception handicap.

### 1.4 Suite de la mission interministérielle sur l'édition adaptée

Le rapport de la mission interministérielle (IGAC, IGAS, IGAENR) sur « les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap », publié en décembre 2016<sup>14</sup>, a élaboré 26 recommandations concernant l'édition adaptée. Un groupe de travail interministériel s'est saisi de ces recommandations en 2018 pour définir un plan d'action national. Certaines mesures, concernant les bibliothèques ou le projet de portail national, visent à favoriser l'accès aux adaptations réalisées. Une autre mesure concerne les adaptations déposées sur PLATON et vise à rationaliser cette collection d'adaptations numériques.

#### Recommandations 18-19 : « 100% des universités », « 300 bibliothèques publiques » habilitées à l'exception handicap

##### *L'habilitation des bibliothèques en 2020*

Face au faible taux de bibliothèques habilitées en 2016, le rapport interministériel recommandait d'habiliter le réseau des bibliothèques, avec l'objectif de 100% des bibliothèques universitaires et 300 bibliothèques publiques habilitées<sup>15</sup>. Même si, reconnaît le rapport, « la vocation des bibliothèques doit principalement s'exercer dans la diffusion d'édition adaptée »<sup>16</sup>, et si « le faible nombre de bibliothèques agréées n'est pas le signe d'un faible investissement en matière d'accessibilité des bibliothèques publiques », l'habilitation constitue un atout supplémentaire : elle donne un cadre juridique aux actions des établissements et permet de développer des services de communication d'adaptations de livres sous droits.

Fin 2020, 61 bibliothèques (50 inscrites, 11 agréées) étaient habilitées dans le cadre de l'exception handicap. Les bibliothèques investies dans la diffusion de documents adaptés sont cependant plus nombreuses. Certaines intègrent en effet des partenariats (ne nécessitant pas d'habilitation) avec

<sup>14</sup> *Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap. Réalités observées et perspectives* : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/174000167.pdf> (2016).

<sup>15</sup> Ce chiffre a été repris de l'objectif fixé pour l'opération « Daisy en bibliothèques » : 300 bibliothèques partenaires en 2019. L'objectif concernant les bibliothèques publiques a été repris dans la feuille de route 2020 du Comité Interministériel du Handicap (CIH) : « Information et accompagnement des bibliothèques publiques pour l'obtention de l'habilitation à l'exception handicap afin de permettre aux personnes en situation de handicap de trouver près de chez eux une offre de lecture adaptée en bibliothèque publique » ([https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/feuille\\_de\\_route\\_cih\\_2020\\_vd.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_cih_2020_vd.pdf), p. 40).

<sup>16</sup> *Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap. Réalités observées et perspectives*, 2016, p. 81.

des associations spécialisées<sup>17</sup>. Celles-ci accompagnent le personnel des bibliothèques par des formations, proposent des collections de livres audio ou du matériel dédié, donnent accès à leur collection numérique en téléchargement.

### *L'utilisation de PLATON par les bibliothèques*

L'accès à PLATON est devenu possible pour les bibliothèques inscrites depuis la publication du décret du 27 février 2017 relatif à la loi LCAP. En 2020, 78% des bibliothèques habilitées ont un compte sur PLATON. Malgré cette proportion élevée, PLATON reste dans les faits peu utilisé par les bibliothèques.

**Tableau 3 : Dépôts et téléchargement des fichiers adaptés par les bibliothèques (2020)**

2020	Bibliothèques	Autres organismes	TOTAL
<b>Dépôts</b>	449 fichiers déposés par 4 bibliothèques (7% des bibliothèques)  (moyenne de 112 fichiers par bibliothèque)	10 880 fichiers déposés par 52 autres organismes (51% des autres organismes)  (moyenne de 209 fichiers par organisme)	11 329 fichiers déposés par 56 organismes (35% des organismes)  (moyenne de 202 fichiers par organisme de tout type)
<b>Téléchargements</b>	44 fichiers téléchargés par 11 bibliothèques (19% des bibliothèques)  (moyenne de 4 fichiers par bibliothèques)	2 201 fichiers téléchargés par 50 autres organismes (49% des autres organismes)  (moyenne de 44 fichiers par organisme)	2 245 fichiers téléchargés par 61 organismes (37% des organismes)  (moyenne de 37 fichiers par organisme)

Le chiffre des dépôts de fichiers adaptés est inférieur à celui des autres organismes. Les bibliothèques ont tendance à moins déposer (7% d'entre elles ont déposé en 2020, contre 51% des autres organismes), et elles déposent moins en moyenne (112 fichiers, contre 209). Cela s'explique en particulier par le fait que les bibliothèques sont rarement des organismes transcripoteurs. 3 bibliothèques déposantes (sur 4) sont des bibliothèques universitaires agréées, qui réalisent des adaptations en PDF pour les étudiants. Seule une bibliothèque municipale inscrite dépose ses adaptations réalisées en MP3 voix humaine.

Le chiffre des téléchargements est également peu élevé : en 2020, 19% des bibliothèques ont téléchargé des fichiers adaptés (contre 49% des autres organismes), et leur moyenne est 10 fois inférieure à celle des autres organismes (4 fichiers contre 44). Une seule de ces bibliothèques est agréée, ce qui signifie qu'il s'agit essentiellement de bibliothèques n'ayant pas accès aux fichiers éditeurs pour réaliser des adaptations.

La plateforme, conçue en 2010 comme un outil pour les transcripoteurs, reste ainsi majoritairement utilisée par les professionnels de la transcription.

Afin de permettre à ces acteurs de l'exception handicap de se saisir du processus et du fonctionnement de PLATON, le Centre Exception handicap a organisé des séances d'information auprès de plusieurs bibliothèques en 2020. Une formation à PLATON réservée aux organismes nouvellement inscrits a permis de former les bibliothèques nouvellement habilitées aux procédures de téléchargement des fichiers adaptés depuis PLATON.

<sup>17</sup> L'opération « Daisy en bibliothèques » compte par exemple « 223 partenariats répartis sur tout le territoire, soit plus de 300 équipements de lecture publique ». Chiffres communiqués par le ministère de la Culture lors du congrès de l'Association des Bibliothécaires de France le 18 juin 2021.

### **Recommandation 11 : Étude de faisabilité sur les modalités de création d'une base de référencement unique de l'édition adaptée ou accessible / Préconisation 24 : plan national de l'adaptation prioritaire en format structuré**

Face à la dispersion de l'offre adaptée et accessible, le rapport interministériel de 2016 préconisait de « lancer une étude de faisabilité sur les modalités de création d'une base de référencement unique de l'édition adaptée ou accessible en France afin de faciliter l'accès des bénéficiaires à l'ensemble de l'offre existante ».

Dans ce but a été annoncé à l'automne 2020, lors du Comité Interministériel du Handicap (CIH), le lancement d'une étude sur un portail interministériel de l'édition adaptée et accessible. Le projet est porté par le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap, des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, des Solidarités et de la santé et de la Culture.

À la demande du Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture, la Bibliothèque nationale de France a participé au premier comité de pilotage de l'appel d'offre, où ont été présentées les ambitions de l'étude et la teneur du cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Ce projet a deux objectifs : d'une part, permettre aux personnes empêchées de lire de repérer facilement les ouvrages adaptés à leur handicap, et éventuellement d'accéder directement aux ouvrages numériques ; d'autre part, augmenter l'offre de contenus adaptés par la formation des organismes et l'établissement d'un plan de rattrapage de l'édition adaptée.

L'étude porte sur les contours et fonctionnalités du portail, son portage, les publics visés, les actions d'accompagnement, et un chiffrage des coûts envisagés. Les propositions formulées à l'issue de l'étude serviront de base aux arbitrages pour la création de ce portail national de l'édition accessible à la fin de l'année 2021.

### **Recommandation 8 : Année expérimentale permettant d'affiner les critères de sélection et de conservation pérenne de l'édition adaptée**

L'article L.L122-5-1, f) du Code de la Propriété Intellectuelle, issu de la loi LCAP, prévoit que « les fichiers des documents adaptés sous forme numérique sont transmis à la Bibliothèque nationale de France » et que celle-ci « procède à une sélection des fichiers qu'elle conserve ». Le rapport de la mission interministérielle de 2016 préconisait de « considérer la première année de mutualisation sur la plateforme de la BnF PLATON comme une année expérimentale permettant d'affiner les critères de sélection ». Un premier bilan a pu être dressé en 2020 à partir du corpus existant et quelques critères de sélection et de conservation ont été définis par le Centre Exception handicap (voir le point 5.7 de ce rapport).

## **1.5 Participation au Groupe de travail du bureau de l'école inclusive sur l'édition adaptée**

En mars et novembre 2020, la BnF a participé à deux réunions du groupe de travail sur l'édition adaptée dans le domaine scolaire, piloté par le ministère de l'Éducation nationale, en présence d'une représentante du Secrétariat général au Comité interministériel du handicap, d'éditeurs scolaires, d'organismes habilités et de l'INJA. Ces réunions ont donné lieu à des présentations des bases PLATON et BDEA, dans la perspective d'analyser l'identification actuelle des adaptations dans le domaine scolaire.

Plusieurs points se sont dégagés des échanges :

- Le besoin de livres scolaires nativement accessibles, en particulier dans la perspective de l'Acte européen sur l'accessibilité.
- La dispersion des bases permettant d'accéder à des adaptations de livres scolaires, de cours ou d'outils. PLATON reste notamment peu connu dans les académies, alors même que les adaptations numériques déposées pourraient faciliter le travail des accompagnants. Des

partenariats peuvent cependant exister avec des associations mobilisées pour l'édition adaptée.

- Le problème du manque de ressources des producteurs d'adaptations, et de la pénurie de livres scolaires adaptés.
- La problématique de l'accessibilité des portails et applications de lecture dédiées aux manuels scolaires.

La carence des ressources pédagogiques accessibles est également pointée par le rapport du Conseil national du numérique sur l'accessibilité numérique du 5 février 2020<sup>18</sup>. Le rapport recommande « d'améliorer la production de ressources pédagogiques numériques accessibles et adaptées par la mise en place d'une agence de l'accessibilité et de l'adaptation du livre numérique », recommandation qui rejoint celle de l'étude de l'IGÉSR précédemment citée sur la nécessité de coordonner et piloter l'édition adaptée dans l'enseignement supérieur.

## 1.6 Participation à l'enquête de l'IGÉSR concernant la prise en compte du handicap dans les bibliothèques

En 2020, a eu lieu une enquête de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR, collège des bibliothèques, de la documentation, du livre et de la lecture publique) concernant « la prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales ». Le Centre Exception handicap a été interrogé en mars 2020 par le responsable de l'enquête, Olivier Caudron, inspecteur général des bibliothèques. Les données concernant la présence et l'activité des bibliothèques sur la base PLATON lui ont été présentées : nombre de comptes sur PLATON, types d'ouvrages adaptés à partir des fichiers éditeurs par les bibliothèques agréées, nombre de dépôts de fichiers adaptés sur PLATON et importance du téléchargement des fichiers adaptés réalisés par d'autres organismes. Les résultats de l'enquête ont été publiés en mars 2021<sup>19</sup>.

## 1.7 Recommandations de l'Hadopi concernant l'exception handicap

Dans le cadre de sa mission de veille et d'observation, le collège de l'Hadopi a confié à l'un de ses membres, Alain Lequeux, une mission sur « l'Amélioration de l'offre de livres numériques accessibles aux personnes atteintes d'un handicap : bilan et perspectives »<sup>20</sup>. Le rapport, paru en décembre 2020, présente les différents handicaps et les solutions techniques permettant d'accéder aux livres numériques. Il aborde ensuite la production d'ouvrages accessibles : celle-ci dépend largement du secteur associatif, dont les moyens sont limités par rapport à l'abondance de l'offre commerciale non accessible, malgré la mise en place de l'exception handicap. Le rapport présente enfin la directive européenne d'accessibilité et formule des recommandations, notamment concernant l'exception handicap. En effet, certains secteurs ne seront pas couverts par la directive de 2025, si la charge est jugée disproportionnée pour l'éditeur : cela pourrait concerner l'édition des ouvrages à maquettes complexes (scolaire, universitaire, jeunesse). Il est proposé que cette charge soit reportée sur le secteur associatif de l'édition adaptée.

Afin d'améliorer le dispositif de l'exception handicap, le rapport préconise de raccourcir les délais légaux de livraison sur PLATON, de renforcer les mécanismes de contrôle sur les éditeurs en facilitant les saisines de l'Hadopi, d'améliorer l'organisation de l'ensemble du secteur de l'édition adaptée.

<sup>18</sup> [https://cnnumerique.fr/files/uploads/2020/2020.02.03.Rapport\\_CNNum\\_Accessibilite\\_Numerique.pdf](https://cnnumerique.fr/files/uploads/2020/2020.02.03.Rapport_CNNum_Accessibilite_Numerique.pdf)

<sup>19</sup> Rapport 2021-036 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid157826/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid157826/la-prise-en-compte-des-handicaps-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-dans-les-bibliotheques-territoriales.html>.

<sup>20</sup> [https://www.hadopi.fr/sites/default/files/sites/default/files/ckeditor\\_files/2020\\_12\\_04\\_accessibilite\\_livre\\_numerique\\_personnes\\_handicapees\\_Hadopi.pdf](https://www.hadopi.fr/sites/default/files/sites/default/files/ckeditor_files/2020_12_04_accessibilite_livre_numerique_personnes_handicapees_Hadopi.pdf).

L'Hadopi a également confié à l'IFOP la réalisation d'une étude qualitative<sup>21</sup> afin de dresser un bilan de l'accessibilité des livres numériques pour les publics empêchés. Les difficultés sont surtout ressenties pour les ouvrages moins demandés comme les lectures académiques (professionnelles, scolaires, universitaires). Est notamment déplorée l'importance du délai entre la parution dans le commerce et l'accès à la version adaptée, surtout dans les domaines de l'actualité ou de l'éphémère. Y sont également pointés les problèmes de compatibilité entre les outils de lecture et les formats pour cause de protection, ou d'incompatibilité technique.

## 1.8 Nouvelles fonctionnalités sur PLATON et refonte technique de l'application

### Amélioration des développements réalisés dans le cadre de la loi LCAP

Les nouveautés fonctionnelles de 2020 se situent dans la suite des importants développements liés au cadre légal issu de la loi LCAP et réalisés entre 2017 et 2019 (voir liste en annexe page 45). Certaines améliorations ont été réalisées à la demande des organismes transcripoteurs (ajout de polices ou de formats) ou des éditeurs (automatiser la livraison de périodiques jeunesse). Les autres améliorations ont visé à faciliter le repérage et le téléchargement des adaptations versées sur PLATON, dans le but d'en améliorer la mutualisation :

- installation d'un indicateur visuel signalant qu'un processus de téléchargement est en cours ;
- mise à jour des données bibliographiques du catalogue et amélioration du protocole de recherche par mot.

### Refonte technique de PLATON

Le rapport d'activité du Centre Exception handicap 2019 concluait à la nécessité d'une refonte technique de la base de données PLATON en 2021. Les objectifs sont d'éviter l'obsolescence de la technologie utilisée, de maintenir un niveau de sécurité maximal et de répondre à plusieurs obligations légales :

- Instaurer une connexion par un annuaire dit LDAP (*Lightweight Directory Access Protocol*, protocole d'accès à un annuaire léger) pour répondre aux exigences du règlement européen n° 2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Mettre à jour les techniques liées à l'accessibilité des pages web pour les mettre en conformité avec le Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne.
- Assurer la sécurité de la conservation des fichiers lors des transferts et du stockage.

Cette refonte permettra par ailleurs de fluidifier les téléchargements de fichiers, d'améliorer la stabilité de la base et de raccourcir les temps de réponse, ainsi que de repenser certains parcours utilisateurs jugés trop complexes.

Une grande partie de l'année 2020 a ainsi été consacrée à :

- l'instruction technique de la refonte de la plateforme ;
- la réalisation d'enquêtes auprès des utilisateurs recourant aux méthodes de l'UX design dans le but d'améliorer certains parcours sur le site, et notamment le processus des dépôts d'adaptations numériques.

<sup>21</sup> [https://www.hadopi.fr/sites/default/files/sites/default/files/ckeditor\\_files/2020\\_12\\_04\\_Perceptions\\_limitations\\_usages\\_livre\\_numerique\\_deficients\\_visuels\\_DYS.pdf](https://www.hadopi.fr/sites/default/files/sites/default/files/ckeditor_files/2020_12_04_Perceptions_limitations_usages_livre_numerique_deficients_visuels_DYS.pdf). 14 personnes avec divers troubles, notamment DYS, ou handicaps ont été interrogées.



## 1.9 Activité du Centre exception handicap en 2020

L'équipe du Centre Exception handicap a notamment pour mission de former et d'accompagner les organismes et les éditeurs afin de leur faciliter l'application de la loi Exception handicap et la prise en main de la plateforme PLATON.

### Continuité de service sur PLATON pendant la crise sanitaire et la fermeture annuelle

Dès le 16 mars 2020, le Centre Exception handicap et les services informatiques se sont organisés pour **maintenir le service pendant la crise sanitaire**. Les utilisateurs en ont été informés par un message sur la page d'accueil de PLATON dès cette date. En l'absence de standard téléphonique pendant la période de travail à distance, la messagerie ainsi que les échanges en visioconférence sont devenus les principaux liens entre les utilisateurs de PLATON et les membres du Centre Exception handicap.

Ces derniers ont apporté une assistance technique aux éditeurs dont les outils ont été affectés par la situation de travail à distance. Les livraisons ont ainsi pu se poursuivre, à un rythme ralenti, pendant les mois d'avril et mai 2020.

À partir du début de l'été, les chiffres des demandes et des livraisons ont retrouvé un niveau normal, avec la préparation de la rentrée scolaire et de l'opération Rentrée littéraire pour tous.

Des développements informatiques spécifiques ont par ailleurs permis de garantir aux organismes une **continuité de service, y compris pour la livraison des périodiques, pendant la période de fermeture annuelle de la BnF** entre le 22 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### Échanges accrus avec les utilisateurs en 2020

Les échanges avec les utilisateurs se font notamment à travers une **messagerie dédiée**. Le standard téléphonique ayant été interrompu pendant les périodes de confinement, d'autres modes de communication ont été développés. Des séances courtes et régulières d'informations et d'échanges sous forme de **visioconférences** ont notamment été mises en place à partir de juin 2020. Ces séances « PLATON-info » ont porté sur les mises à jour de la plateforme, les bonnes pratiques liées aux processus des dépôts et des déclarations, ou les obligations légales. Elles ont permis d'effectuer des sondages concernant les usages de la plateforme, et les questions et échanges ont conduit à une meilleure connaissance des besoins des utilisateurs.

Deux séances ont également été consacrées, en décembre 2020 et janvier 2021, à la formation des nouveaux organismes habilités en 2020.

### Journée d'information avec les utilisateurs de PLATON (novembre 2020)

Le 13 novembre a été organisée une matinée d'information et d'échanges avec les utilisateurs de la base PLATON, qui a réuni une centaine de personnes sous forme de visioconférence. Elle a été l'occasion de rappeler le cadre juridique de l'exception handicap, notamment pour les bibliothèques, de préciser les règles de sécurisation informatique, de recommander de bonnes pratiques sur PLATON, et de répondre aux questions des utilisateurs. L'après-midi a été consacrée à un atelier d'échanges en visioconférence sur la mutualisation des fichiers adaptés déposés depuis 2018.

L'extension du périmètre légal de la plateforme PLATON a fait émerger de nouveaux besoins relatifs au catalogue public et aux fonctionnalités de téléchargement des fichiers adaptés. En effet, les changements de nature des fichiers téléchargés ainsi que du public concerné ont entraîné la nécessité non seulement d'adapter la plateforme à la nouvelle réglementation (ce qui a été fait), mais également de la faire évoluer pour répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs, afin que ceux-ci se saisissent pleinement des possibilités offertes par le nouveau cadre légal.

L'atelier conduit avec les utilisateurs a fait apparaître l'intérêt des adaptateurs pour les fichiers adaptés et a mis en évidence plusieurs pistes d'amélioration qui pourront servir d'objectifs pour les prochains développements (voir 6.1 p. 43) :

- Sensibiliser les organismes à déposer des formats réutilisables (fichiers modifiables, structurés, ou de formats simples comme le .txt).
- Établir des métadonnées précises et utiles aux transcrip-teurs concernant les adaptations déposées.
- Faciliter les recherches sur PLATON au moyen d'un véritable moteur de recherche.
- Permettre éventuellement des traitements de masse.

### Rentrée littéraire pour tous 2020

L'opération « Rentrée littéraire pour tous » est organisée depuis 2013 par le Syndicat national de l'édition (SNE), en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) et le Centre national du livre (CNL), qui finance la réalisation des adaptations. Elle met à disposition des personnes empêchées de lire les nouveautés de la rentrée (romans, essais) sous une forme adaptée à leur handicap (livres audio, gros caractères, format Daisy...) et à la date de parution de l'ouvrage dans le commerce.

Les organismes transcrip-teurs travaillent aux transcriptions pendant l'été, à partir des fichiers fournis par les éditeurs participants. Les adaptations numériques à destination des personnes en situation de handicap sont ainsi disponibles rapidement ; elles sont versées sur la plateforme PLATON et peuvent être téléchargées par tout organisme habilité.

Cette opération a été impactée en 2020 par la crise sanitaire, qui a fortement touché le monde de l'édition : les titres initialement prévus pour la rentrée littéraire 2020 ont été décalés à une date ultérieure, et plusieurs maisons d'éditions ont eu à faire face à une désorganisation du travail ou ont renoncé à faire paraître certains titres. En conséquence, le nombre d'éditeurs participant et le nombre de titres ont légèrement diminué par rapport à 2019.

75 éditeurs (82 en 2019) ont participé à l'opération, dont 36 étaient volontaires pour la première fois, chiffre tout à fait exceptionnel pour cette opération ; il provient des sollicitations particulièrement actives du SNE auprès de son réseau pour promouvoir l'opération. Cette arrivée de nouveaux noms compense le désistement de plusieurs grandes maisons d'édition qui avaient participé à l'opération en 2019.

340 ouvrages (contre 425 en 2019) ont été proposés par ces éditeurs pour être adaptés (sur les 511 romans proposés cette année dans le cadre de la rentrée littéraire). La part des romans reste majoritaire (57%, soit 195 titres). Malgré un contexte particulièrement difficile pour l'édition jeunesse, les romans jeunesse sont plus nombreux qu'en 2019 (94 titres, contre 84 en 2019).

Cette opération a permis le dépôt sur PLATON de titres par la suite primés, parmi lesquels : *L'anomalie* d'Hervé Le Tellier, aux éditions Gallimard (prix Goncourt) ; *Histoire du fils* de Marie-Hélène Lafon, chez Buchet-Chastel (prix Renaudot) ; *Ce qu'il faut de nuit* de Laurent Petitmangin, à la Manufacture de livres (prix Femina des Lycéens).

### Gestion des données de PLATON

Les membres du Centre Exception handicap saisissent les **données bibliographiques** des demandes et des dépôts lorsqu'elles n'existent pas dans le catalogue de la BnF (5 053 notices saisies en 2020). Ils établissent également des liens entre les notices d'une même édition (un millier de titres regroupés en 2020), ce qui permet aux organismes de retrouver les différents formats d'une même édition.

Les annulations des demandes des organismes se font **manuellement** à leur demande : 7 184 demandes ont ainsi été annulées en 2020, contre 5 800 en 2019 (soit 27% des demandes). Ces annulations ont pour motifs la complexité de l'adaptation, la livraison tardive du fichier éditeur ou son inadéquation avec les contraintes de la transcription.

## 2 Les demandes de fichiers sources des éditeurs

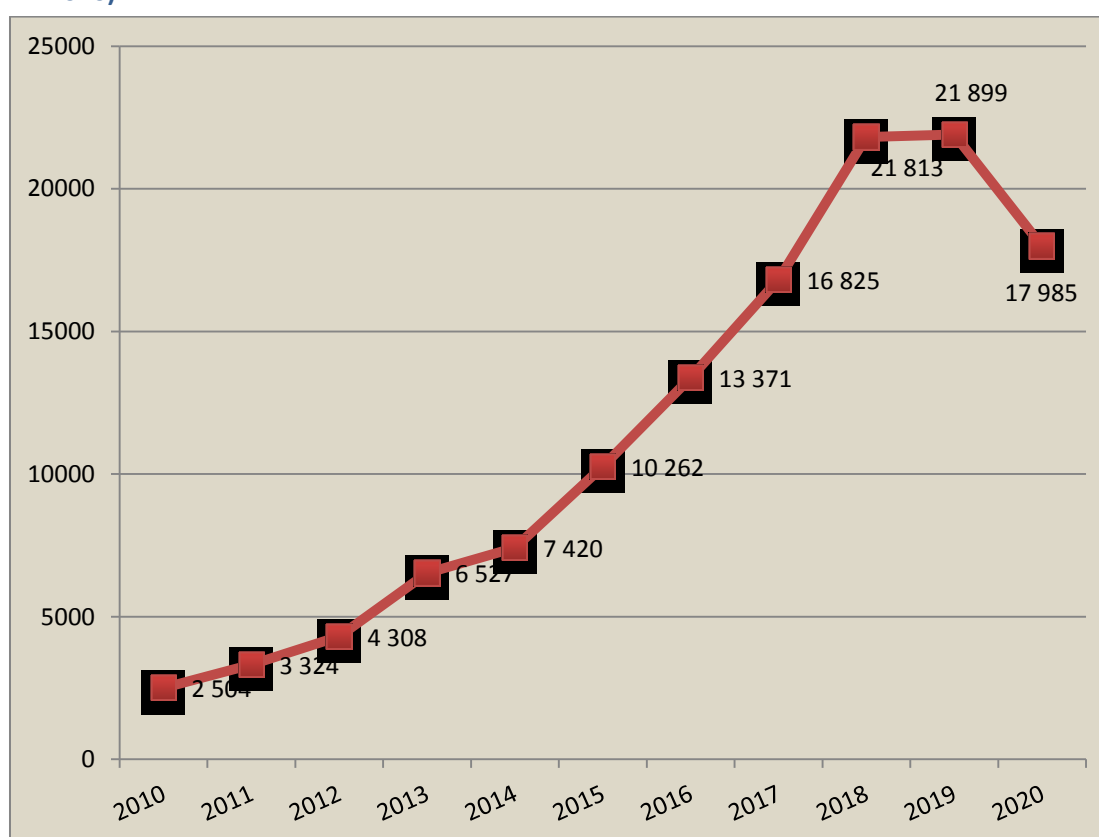
Seuls les organismes agréés (76 sur PLATON fin 2020) peuvent demander sur PLATON les fichiers des éditeurs pour réaliser des adaptations.

### 2.1 Nombre de demandes formulées par les organismes : en baisse en 2020

En 2020, le nombre de demandes formulées par les organismes agréés a **diminué de 18%** par rapport à l'année précédente (17 986 contre 21 899 en 2019). Cela s'explique par :

- l'arrêt de demandes de quotidiens au numéro<sup>22</sup> ;
- une diminution importante des demandes chez l'organisme transcripateur le plus actif sur PLATON, tendance déjà amorcée en 2019, après un pic de 9 000 demandes en 2018.

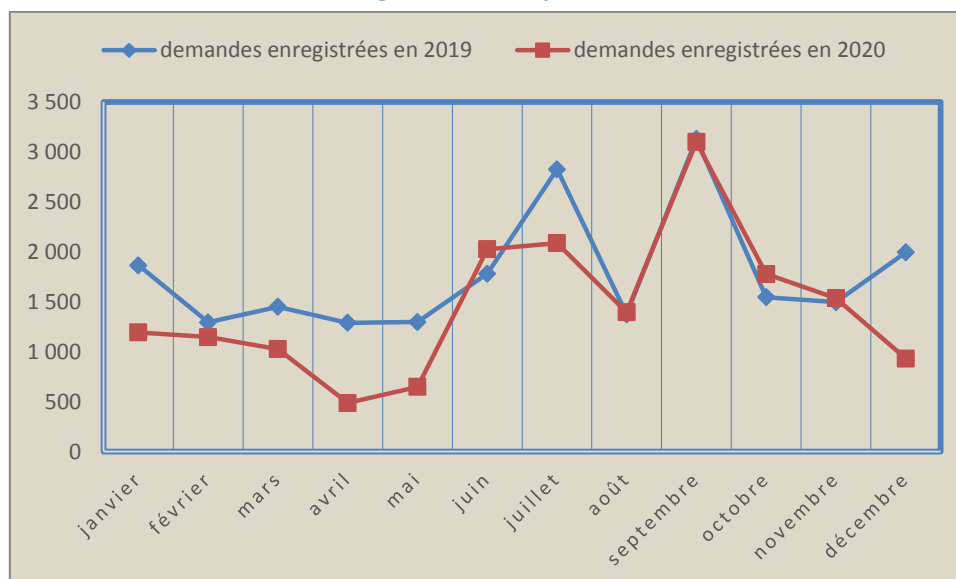
**Figure 3 : Évolution du nombre de demandes de fichiers sources des éditeurs sur PLATON (2010-2020)**



La crise sanitaire a eu une influence conjoncturelle sur la période du premier confinement de 2020 (mars-mai) et plus légèrement sur celle du deuxième confinement (novembre-décembre), avec une chute inhabituelle des demandes en décembre 2020. La courbe reste aussi élevée en septembre sur les deux années, à la période qui correspond aux principales demandes de livres scolaires.

<sup>22</sup> Il existe également une procédure d'abonnement sur PLATON : ces demandes par abonnement ne sont pas visibles dans le total des demandes.

Figure 4 : Nombre de demandes enregistrées mois par mois (2019 et 2020)



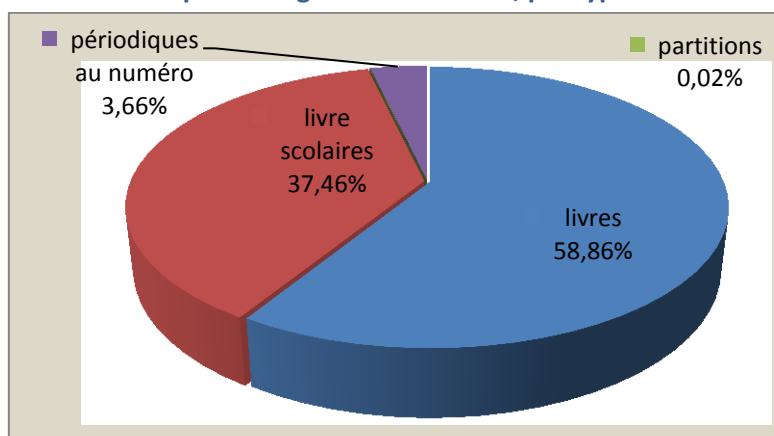
## 2.2 Demandes émises par les organismes par type de documents

Les chiffres sont cohérents avec le précédent constat : une forte diminution des demandes de périodiques au numéro (correspondant à l'abandon de demandes de quotidiens) et des demandes de livres (forte diminution des demandes de la part d'un organisme). Le domaine scolaire est stable en chiffres absolus, donc sa part augmente (37% en 2020, contre 28% en 2019), conséquence de la diminution des demandes sur les autres secteurs.

Tableau 4 : Demandes émises par les organismes, par type de documents (2017-2020)

Type de documents / Année	Livres	Livres scolaires	Numéros de périodiques	Partitions	TOTAL
2017	11 080	5 328	413	4	16 825
2018	14 489	5 767	1 392	4	21 652
2019	13 808	6 229	1 845	17	21 899
2020	↘ 10 586	↗ 6 738	↘ 657	↘ 4	↘ 17 985

Figure 5 : Demandes émises par les organismes en 2020, par type de documents (en %)



## 2.3 Demandes transmises aux éditeurs : une diminution du nombre de nouveaux titres demandés

Il s'agit des demandes de nouveaux titres sur PLATON. Le différentiel avec le nombre de demandes émises s'explique par plusieurs raisons :

1. Lorsqu'un nouveau document est demandé par plusieurs organismes, l'éditeur n'est sollicité que la première fois.
2. Seules les demandes de titres nouveaux sont transmises aux éditeurs : l'enrichissement de la base PLATON conduit à une augmentation de la part des demandes déjà téléchargeables immédiatement.
3. Les demandes non valides au regard du cadre législatif (c'est-à-dire portant sur des ouvrages imprimés publiés il y a plus de dix ans au moment de la demande) ne sont pas transmises aux éditeurs : c'est le cas pour 967 demandes en 2020, soit 5% du total des demandes des organismes (taux stable).

Les demandes transmises aux éditeurs en 2020 sont de 7 976, soit une baisse de 28% par rapport à 2019 ; c'est une conséquence directe de la diminution des demandes d'un organisme en particulier.

**Tableau 5 : Demandes transmises aux éditeurs par type de documents (2018-2020)**

Type de documents / Année	Livres	Livres scolaires	Numéros de périodiques	Partitions	TOTAL	Part dans les demandes émises par les organismes
<b>2018</b>	9 928	943	1 271	2	<b>12 144</b>	<b>56%</b>
<b>2019</b>	8 617	911	1 613	9	<b>11 150</b>	<b>51%</b>
<b>2020</b>	↘ 6 550	→ 942	↘ 484	0	↘ <b>7 976</b>	↘ <b>34%</b>

## 2.4 Types d'éditeurs sollicités

En 2020, 577 éditeurs ont reçu des demandes de fichiers de la part de PLATON (contre 615 en 2019). La diminution touche le nombre d'éditeurs très sollicités et le nombre d'éditeurs très peu sollicités.

- **Moins d'éditeurs ont reçu des demandes pour plus de 101 titres en 2020 qu'en 2019 : la baisse est de 45%** (19 éditeurs en 2020, contre 36 en 2019).

- **Les très petites maisons d'édition ont moins été sollicitées en 2020** : 226 éditeurs ne l'ont été que pour un seul titre en 2020, soit une baisse de 36%.

**Tableau 6 : Nombre d'éditeurs sollicités par nombre de titres demandés (2018-2020)**

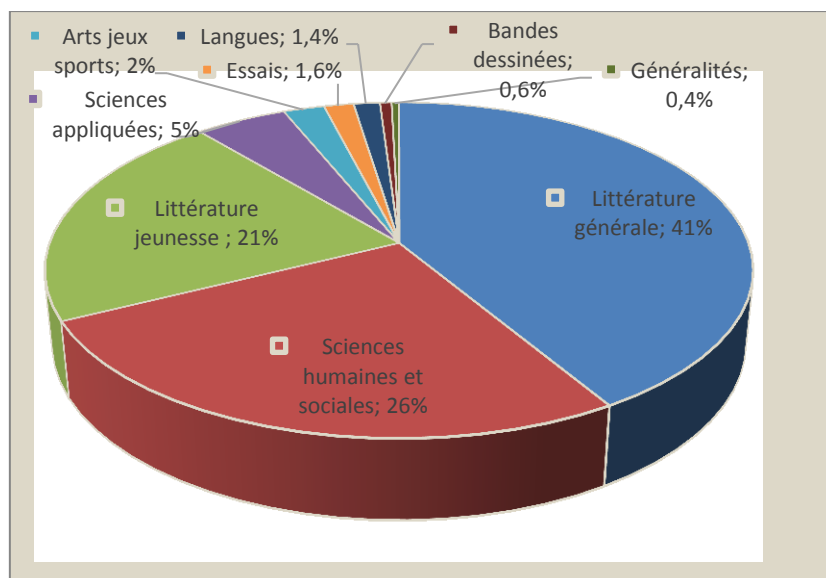
Nombre de titres demandés / Année	1 à 2 titres	3 à 10 titres	11 à 50 titres	51 à 100 titres	101 à 300 titres	Plus de 301 titres	TOTAL
<b>Nombre d'éditeurs sollicités en 2018</b>	353	178	77	14	19	9	<b>650</b>
<b>Nombre d'éditeurs sollicités en 2019</b>	346	158	68	10	24	9	<b>615</b>
<b>Nombre d'éditeurs sollicités en 2020</b>	↘ 313	→ 164	→ 65	↗ 16	↘ 14	↘ 5	↘ <b>577</b>

## 2.5 Demandes de livres hors domaine scolaire : légère baisse

En 2020, **10 586 demandes de livres (hors domaine scolaire)** ont été formulées par les associations (contre 13 808 en 2019), soit près de **59% des demandes totales (contre 63% en 2019)**. Cette baisse

est liée à la diminution importante des demandes d'un organisme spécialisé dans la littérature et le documentaire.

**Figure 6 : Répartition des demandes transmises aux éditeurs en 2020 selon le genre éditorial. Livres**



L'analyse des demandes transmises permet de compter les nouveaux titres demandés, et non le nombre total de demandes. **88% des demandes de livres** hors domaine scolaire transmises aux éditeurs concernent la **littérature générale (41%)**, les **sciences humaines et sociales (26%)** et la **littérature jeunesse (21%)**. Ces taux sont stables par rapport à 2019. Il s'agit principalement de publications récentes.

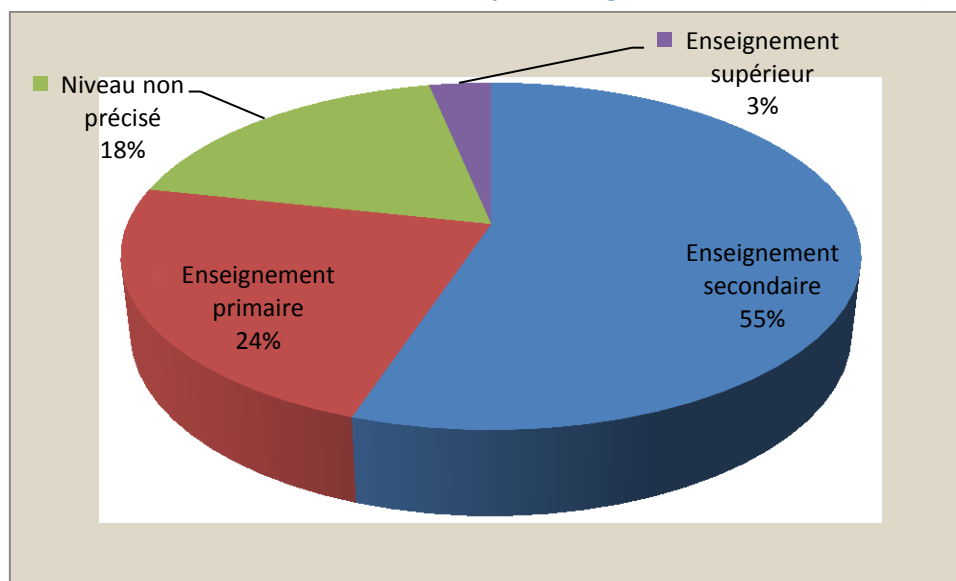
Viennent ensuite des catégories peu représentées, sans doute en raison des difficultés d'adaptation de ces genres : sciences appliquées, sciences pures, art, essais et bandes dessinées.

## 2.6 Demande de livres scolaires : une demande stable, peu diversifiée

**6 738 demandes de livres scolaires** (au sens du code de l'éducation<sup>23</sup>) ont été émises par les organismes en 2020, qui représentent près de **37% du total** des demandes (contre 28% en 2019) ; en effet, en raison de la diminution des demandes sur les livres hors domaine scolaire, la part du scolaire a augmenté. Les demandes concernent **en majorité l'enseignement secondaire (55%)**. L'enseignement supérieur occupe une part très faible des demandes (3%). Ces taux sont semblables à ceux de 2019.

<sup>23</sup> Article D134-128 du code de l'éducation : « Sont considérés comme livres scolaires [...] les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles ainsi que les formations au brevet de technicien supérieur, et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministres intéressés. La classe ou le niveau d'enseignement doit être imprimé sur la couverture ou la page de titre de l'ouvrage. » Cf. [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006526696/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006526696/)

Figure 7 : Demandes de livres scolaires émises par les organismes selon le niveau (2020) :



Sur ces 6 738 demandes de livres scolaires émises par les organismes, seules 942 ont été transmises aux éditeurs, soit 14% seulement. Ce différentiel très important s'explique par le fait que les mêmes manuels scolaires sont demandés plusieurs fois par des organismes différents : il existe peu de diversité des demandes dans ce domaine.

## 3 Les dépôts de fichiers sources des éditeurs sur PLATON

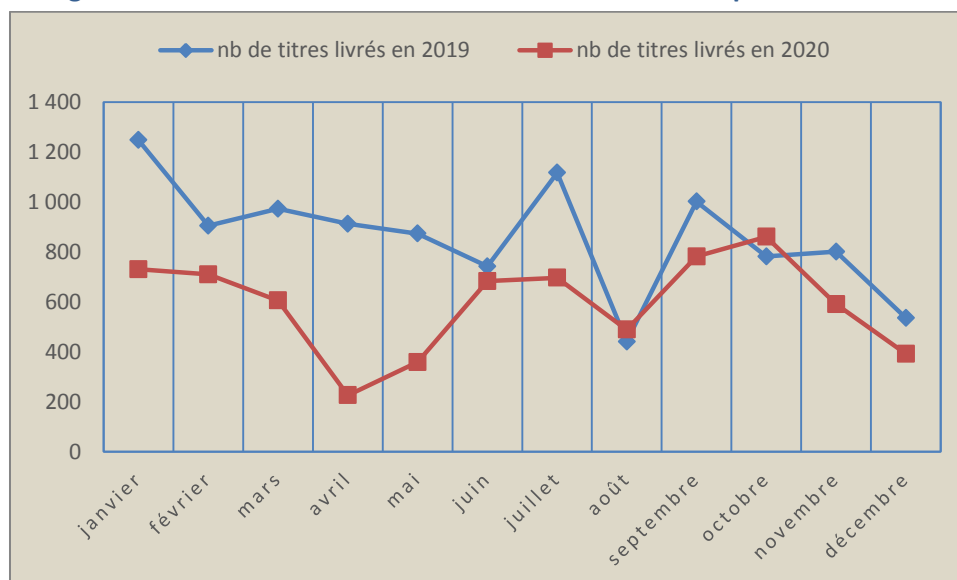
### 3.1 Taux de réponse des éditeurs : légère baisse

7 116 fichiers ont été déposés par les éditeurs en 2020 pour répondre aux demandes des organismes, ce qui correspond à un **taux de satisfaction de 89%** (contre 92% en 2019)<sup>24</sup>.

Les 7 976 titres demandés en 2020 ont fait l'objet de **524 refus (-17%** par rapport à 2019). Les refus concernent des transferts de droits, des questions de formats ou d'identification des ouvrages. Près de 60% de ces refus l'ont été pour « absence de tout fichier numérique » chez l'éditeur (pourcentage identique en 2019) ; un travail d'examen des motifs de refus a été entrepris avec la Commission Exception handicap, afin de signaler aux éditeurs les cas d'irrecevabilité des raisons avancées de refus : « contrats américains », traductions, présence de photographies ou d'images, poids des fichiers.

Les livraisons de fichiers sources des éditeurs ont été affectées de façon conjoncturelle par la crise sanitaire : elles ont chuté pendant le premier confinement de 2020 (avril-mai), mais les chiffres globaux de l'année ne diffèrent pas sensiblement de ceux des années précédentes.

Figure 8 : Évolution sur l'année des livraisons de fichiers par les éditeurs en 2019 et 2020



<sup>24</sup> Pour prendre en compte l'ensemble des fichiers livrés par les éditeurs sur PLATON en 2020, il faut ajouter 185 manuels scolaires déposés sans demande préalable, comme le stipule la loi LCAP pour toute production scolaire ; il en résulte un total de 7 301 fichiers déposés.



## 3.2 Dépôts par type de documents

Tableau 7 : Nombre de titres déposés par les éditeurs, par type de documents (2018-2020)

Le pourcentage indique la proportion de documents livrés par rapport au nombre de demandes transmises aux éditeurs.

Type de documents livrés / Année	Livres	Livres scolaires <sup>25</sup>	Numéros de périodiques	Partitions	TOTAL
2018	8 725 (87%)	810 (88%)	1 224 (96%)	-	<b>10 759</b> <b>(89%)</b>
2019	7 835 (91%)	807 (88%)	1 541 (95%)	1 (11%)	<b>10 183</b> <b>(92%)</b>
2020	↘ 5 844 ↘ (89%)	→ 812 ↘ (86%)	↘ 460 → (95%)	-	↘ <b>7 116</b> ↘ <b>(89%)</b>

Comme pour les demandes transmises (voir Tableau 5, p. 21), le secteur des livres hors domaine scolaire accuse une diminution en chiffres absolus. Le taux de satisfaction des demandes est en légère baisse pour les livres scolaires et hors domaine scolaire.

## 3.3 Le dépôt obligatoire des livres scolaires : une mesure peu suivie d'effet

Depuis la publication du décret du 28 février 2017, les éditeurs doivent déposer sur PLATON les fichiers des livres scolaires (au sens du code de l'éducation) au moment de leur publication, sans demande préalable des organismes.

**185 livres scolaires** ont été ainsi déposés en 2020 sur PLATON, contre 151 en 2019. La production annuelle de livres scolaires étant d'environ 1 700 titres par an<sup>26</sup>, c'est seulement 6% de la production annuelle qui est versée sur PLATON. Par ailleurs, le peu de livres déposés (281 titres en tout depuis 2017) n'est demandé par les organismes qu'à hauteur de 35% des titres : ainsi, les titres les plus utilisés dans les établissements scolaires ne sont pas versés spontanément sur PLATON.

La mesure prévue par la loi LCAP reste mal connue des éditeurs scolaires. Il semble essentiel de sensibiliser ce secteur : l'enjeu est de réduire les délais de livraison des adaptations aux élèves, fortement défavorisés en l'absence de documentation adaptée à leur handicap.

## 3.4 Délais de livraison par les éditeurs

### Un délai moyen stable

Le cadre légal fixe à 45 jours le délai de dépôt d'un fichier dès transmission de la demande à l'éditeur. La moyenne du délai de livraison par les éditeurs est de **23 jours en 2020**, stable par rapport à 2019. On constate une forte **amélioration des délais de réponse des éditeurs** dans le domaine des livres scolaires, et un **allongement des délais** pour la livraison des numéros de périodiques.

<sup>25</sup> Hors livraisons spontanées sur PLATON sans demande préalable des organismes.

<sup>26</sup> Cf. [https://www.sne.fr/app/uploads/2018/07/RS18\\_BatWEBSignet.pdf](https://www.sne.fr/app/uploads/2018/07/RS18_BatWEBSignet.pdf) : *Les chiffres de l'édition. Rapport statistique du SNE. 2017-2018* (p. 22). Le rapport indique 3 240 nouveautés par an, dont 1 505 sont du « parascolaire ». Les livres pour les maternelles, les manuels du primaire, secondaire et supérieur technique, les manuels pour enseignants et préparations aux concours représenteraient donc 1 735 titres qui peuvent être assimilés à des livres scolaires au sens du code de l'éducation.

Tableau 8 : Délais de livraison (en jours) par les éditeurs, par type de document (2018-2020)

Type de documents / Année	Livres	Livres scolaires	Numéros de périodiques	Partitions	Moyenne (pondérée par le nombre de titres livrés dans chaque type)
2018	30	27	8		28
2019	24	24	10	60	22
2020	→ 25	↘ 15	↗ 17		→ 23

### Proportion des demandes 2010-2020 restant en retard

Au total, depuis la mise en service de la plateforme en 2010, 1 058 documents demandés aux éditeurs sont en retard de livraison soit environ 1% des titres (stable par rapport à 2019).

### Délai de livraison des livres (hors livre scolaires)

Les taux sont stables par rapport à 2019 : 78% des demandes de livres transmises aux éditeurs ont été livrées dans les délais légaux, et 12% ont été livrées en retard.

Tableau 9 : Pourcentage des livres déposés dans le délai légal (45 jours) de 2018 à 2020

Documents	2018	2019	2020
Livrés entre 0 et 10 jours	51%	56%	59%
Livrés entre 11 et 45 jours	23%	23%	19%
Total	74%	79%	→ 78%

Tableau 10 : Pourcentage des livres déposés hors délai légal ou non livrés de 2018 à 2020

Documents	2018	2019	2020
Livrés entre 46 et 60 jours	4%	4%	3%
Livrés entre 61 à 70 jours	1%	2%	1%
Livrés au-delà de 70 jours	8%	6%	8%
Total livrés hors délai	13%	12%	→ 12%
Non livrés ou refusés par l'éditeur	13%	9%	→ 10%

### Délai de livraison des livres scolaires

On constate une augmentation de la proportion de livres scolaires livrés dans un délai de 45 jours (82%), et une diminution de la proportion des livraisons en retard (7%) : bien que le **taux de satisfaction des demandes soit en baisse** dans ce secteur, **les délais des demandes livrées sont meilleurs qu'en 2019**<sup>27</sup>.

Tableau 11 : Pourcentage des livres scolaires déposés dans un délai de 45 jours, de 2018 à 2020

Documents	2018	2019	2020
Livrés entre 0 et 10 jours	57%	51%	66 %
Livrés entre 11 et 45 jours	21%	27%	16 %
Total	78%	78%	↗ 82 %

<sup>27</sup> Les dépôts sans demande préalable de livres scolaires ont été pris en compte ici, afin de rendre visible cette action de la part des éditeurs en terme de délais. Le pourcentage total de demandes livrées est donc légèrement supérieur (82+7 = 89%) à celui à celui de 86% présenté plus haut (Voir 3.2, p. 23).

Tableau 12 : Pourcentage des livres scolaires non livrés, ou au-delà de 45 jours, de 2018 à 2020

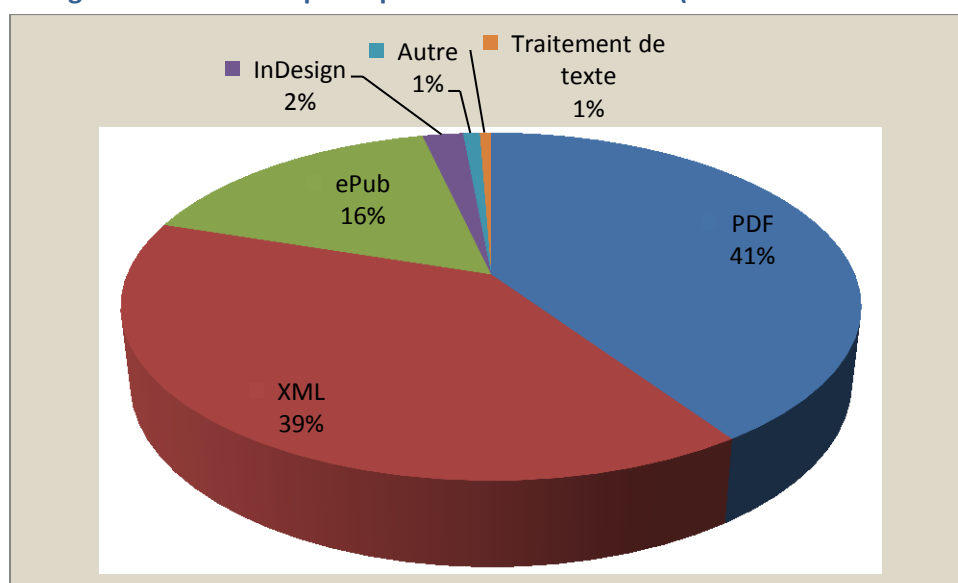
Documents	2018	2019	2020
Livrés entre 46 et 60 jours	2%	4%	2%
Livrés entre 61 à 70 jours	1%	2%	2%
Livrés au-delà de 70 jours	7%	6%	3%
Total livrés hors délai	10%	12%	7% ↘
Non livrés ou refusés par l'éditeur	12%	9%	11% ↗

### 3.5 Formats

#### Une diminution de la part des formats structurés

L'arrêté du 23 mai 2017<sup>28</sup> fixant la liste des formats facilitant la production de documents adaptés demande que le fichier numérique déposé par un éditeur soit structuré au format XML si l'éditeur dispose de ce format. Dans les autres cas (notamment dans le domaine scolaire), l'éditeur peut déposer un autre format parmi la liste fournie par l'arrêté (ex. : formats PDF, traitement de texte).

Figure 9 : Formats déposés par les éditeurs en 2020 (tous documents confondus)

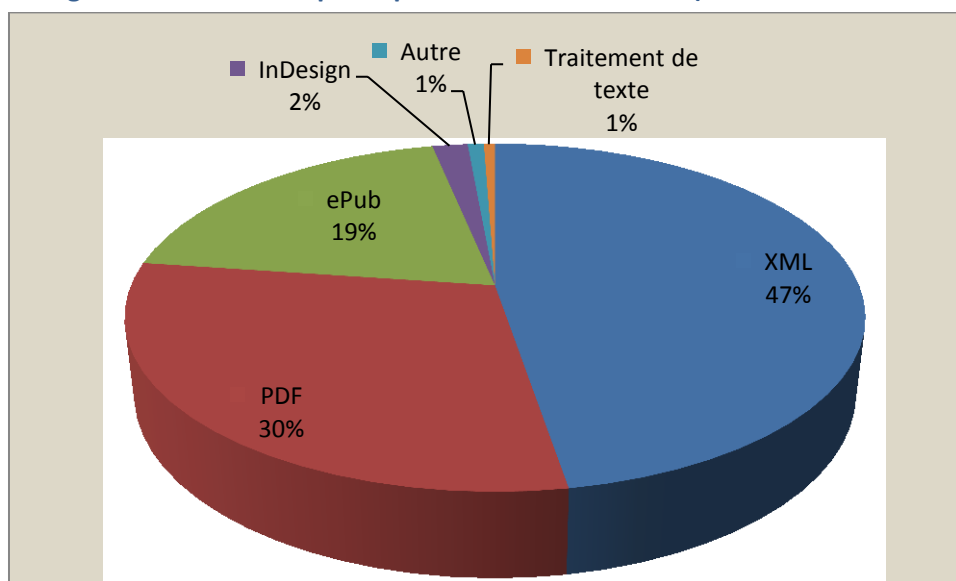


En 2020, les formats structurés (XML et ePub) représentent 55% des dépôts (contre 61% en 2019). Il s'agit de formats de livres contenant uniquement du texte et pouvant être adaptés en masse. Corrélativement, la part du PDF augmente (41% contre 35% en 2019).

<sup>28</sup> Arrêté du 23 mai 2017 fixant la liste des formats facilitant la production de documents adaptés : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/23/MICE1711766A/jo/texte>

## Formats des livres (hors domaine scolaire) : augmentation de la part de l'ePub

Figure 10 : Formats déposés par les éditeurs en 2020 (livres hors domaine scolaire)



La part du dépôt des **formats structurés (XML et ePub) pour les livres** a légèrement diminué en 2020 (66% contre 69% en 2019). Ces formats sont majoritaires dans les domaines suivants : essais, littérature générale, sciences pures.

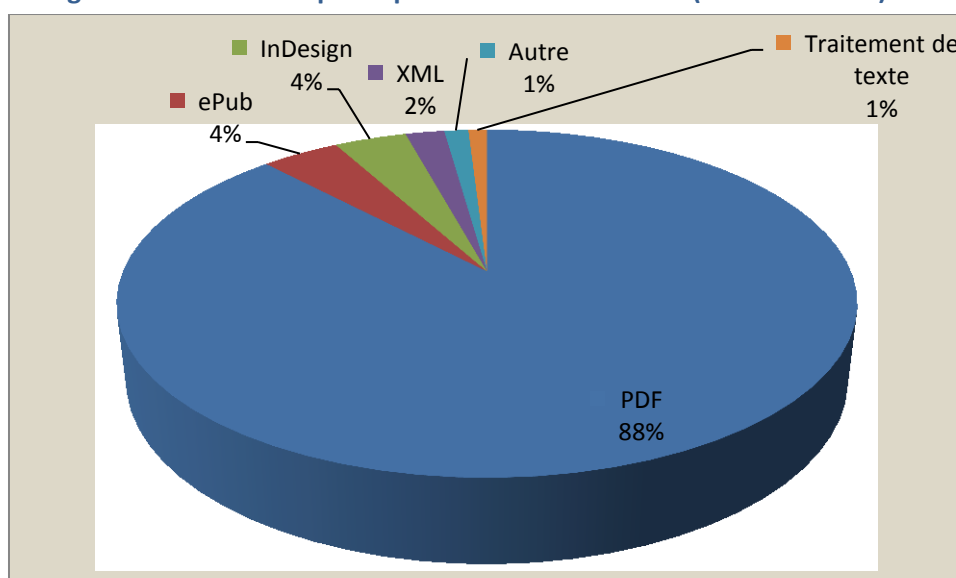
La part du XML diminue quant à elle de 5 points. Cette baisse concerne tous les secteurs, sauf les essais ; elle se fait au profit de l'ePub ou du PDF. Le format ePub connaît une légère hausse de 2 points, surtout dans le domaine de la littérature générale, suivant une tendance persistante depuis plusieurs années.

Les 10 éditeurs les plus sollicités pour les livres déposent majoritairement en XML (à l'exception de l'un d'entre eux, qui a déposé majoritairement en PDF en 2020).

Le **format PDF** représente 30% des dépôts de livres, en hausse de 2 points. La part du PDF connaît une hausse forte et continue pour les langues, les sciences appliquées et la littérature jeunesse, domaines contenant de nombreuses illustrations.

## Formats des livres scolaires : forte augmentation de la part du format PDF

Figure 11 : Formats déposés par les éditeurs en 2020 (livres scolaires)



Le **format PDF reste le format le plus déposé pour les livres scolaires. Sa part est stable (88%) par rapport à 2019**. Il est prépondérant pour les ouvrages du primaire et du secondaire, représentant 91% des dépôts. Il s'agit en effet d'un format plus facile à adapter que le XML, dans le cas d'ouvrages à maquette complexe avec de nombreuses illustrations.

La part du PDF régresse pour les titres de l'enseignement supérieur (63% contre 70% en 2019), au profit de l'ePub (20% contre 14% en 2019).

Ainsi, si l'examen des chiffres des formats structurés est pertinent pour l'édition à maquette simple, il est peu pertinent pour l'édition à maquette complexe, qui n'utilise pas le format XML dans sa production.

La rapport d'inspection interministérielle de 2016 émet ainsi un **avis nuancé sur l'importance du format XML pour l'amélioration de la production d'adaptations** : « On ne saurait occulter le fait que le choix d'une production relativement importante, et munie de fonctions d'accessibilité, doit aujourd'hui se calquer sur la typologie des ouvrages produits par les éditeurs en format structuré adaptable (XML principalement) et conduit à privilégier des ouvrages simples, en noir et blanc. Cet élément est à prendre en compte dans toute tentative de rationalisation et d'augmentation de la production d'édition adaptée »<sup>29</sup>.

### 3.6 La presse

Les demandes de périodiques peuvent être formulées de deux façons sur PLATON : au numéro ou par abonnement.

En 2020, **123 titres de périodiques sont inscrits** sur PLATON (augmentation de 19 titres depuis 2019) : 83 titres peuvent être demandés au numéro et 40 titres sont déposés par abonnement. L'inscription est réalisée à la suite d'une demande d'un organisme.

**Tableau 13 : Nombre des titres de presse sur PLATON (2019-2020)**

Type de demande / Année	Titres demandés au numéro	Titres demandés sur abonnement	TOTAL
2019	70	34	104
2020	↗ 83	↗ 40	↗ 123

#### Les demandes au numéro : en forte diminution

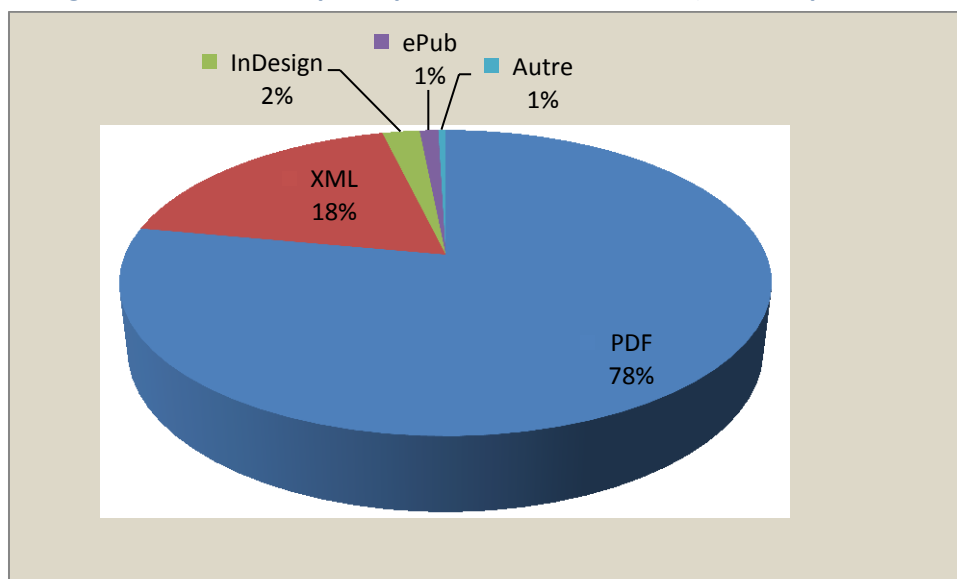
Les demandes de périodiques au numéro ont diminué de 64% en 2020, avec la formulation de 657 demandes (contre 1 845 en 2019), ce qui s'explique par l'abandon des demandes au numéro sur plusieurs titres de quotidiens pour lesquels l'abonnement n'est pas possible.

Ces demandes au numéro sont **formulées par 14 organismes**, chiffre qui a **doublé par rapport à 2019**, et portent sur 83 titres de presse (augmentation de 13 titres), dont 31 titres de presse jeunesse (augmentation de 5 titres). Les titres de la presse jeunesse (qui ne sont pas distribués par les agrégateurs) sont en général demandés de manière suivie, à l'instar d'un abonnement.

484 demandes ont été transmises aux éditeurs et ont été livrées à 95% (stable par rapport à 2019). Le délai de transfert moyen pour les demandes au numéro est désormais de 17 jours (contre 10 jours en 2019) ; il est possible que ce secteur ait connu une désorganisation particulière due au travail à distance pendant la crise sanitaire.

<sup>29</sup> Cf. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000167.pdf> : *Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap. Réalités observées et perspectives*, 2016 (p. 78).

Figure 12 : Formats déposés par les éditeurs en 2020 (titres de presse demandés au numéro)



Le format PDF redevient prépondérant en 2020 (78% contre 20%), ce qui est sans doute lié à la nature des titres déposés.

### Les abonnements : une concentration des demandes sur quelques organismes

Depuis septembre 2013, les organismes agréés ont la possibilité de **s'abonner sur PLATON à des titres de presse, via deux sociétés gérant une plateforme de contenus de presse**, ADAY (anciennement EDD) et CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie), qui ont signé un contrat avec la BnF. Ce système facilite la gestion des flux, tant pour les éditeurs que pour les organismes d'adaptation. Ces deux plateformes s'engagent, lorsqu'elles ont été **formellement et préalablement mandatées par un éditeur**, à s'acquitter en son nom de son obligation de dépôt, et à livrer le jour de sa parution le périodique demandé par les organismes agréés sur la plateforme PLATON, sans qu'il soit besoin de formuler une nouvelle demande pour chaque numéro.

En 2020, ce dispositif concernait 5 organismes (3 en 2019) pour **53 abonnements** (46 en 2019) à 40 titres de presse (34 en 2019) : le nombre d'abonnements est en augmentation par rapport à 2019, ainsi que le nombre d'organismes demandeurs. 94% des abonnements restent concentrés sur 3 organismes, situation inchangée par rapport aux années antérieures.

Il convient de signaler la part importante des demandes d'abonnement qui n'aboutissent pas auprès des éditeurs de presse : **fin 2020, 34 demandes d'abonnement sont encore en attente**, malgré les recherches et les relances du Centre Exception handicap pour obtenir l'accord des éditeurs de verser leurs fichiers sur PLATON. La liste des éditeurs concernés a été transmise en octobre 2020 à la Commission Exception handicap.

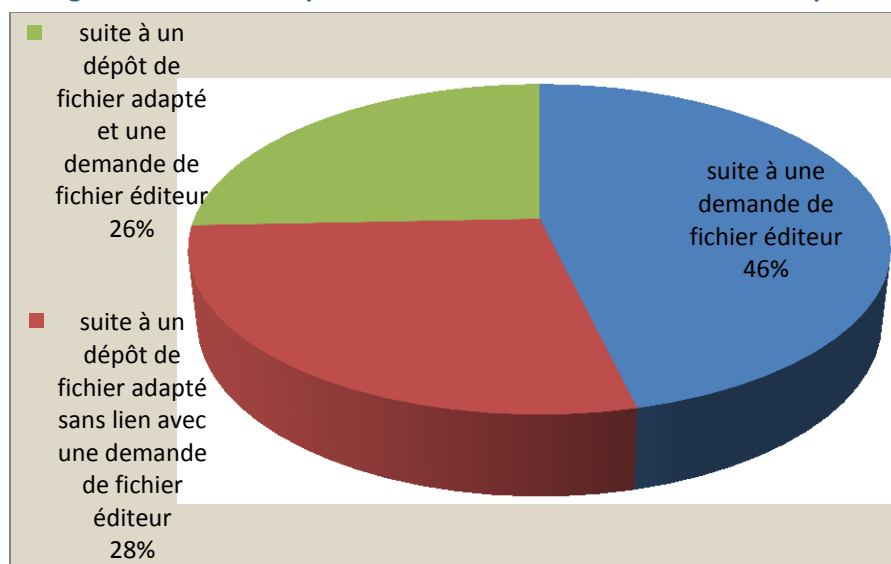
## 4 Les adaptations

### 4.1 Les adaptations déclarées sur PLATON en 2020 : provenance et portée des statistiques

Les déclarations d'adaptations sur PLATON sont utilisées à des fins statistiques et de suivi pour les éditeurs. L'information sur l'adaptation déclarée est également envoyée *via* un service web SRU (*Search retrieval by URL*) à la Banque de Donnée de l'Édition Adaptée (BDEA) opérée par l'INJA (Institut national des jeunes aveugles).

Les déclarations d'adaptations sont établies : d'une part par les organismes agréés à la suite d'une demande de fichier éditeur ; d'autre part par tous les organismes habilités lors du dépôt de leurs adaptations sur PLATON. En 2020, **24 714 adaptations ont été déclarées**, majoritairement comme suite à une demande de fichier éditeur (72%).

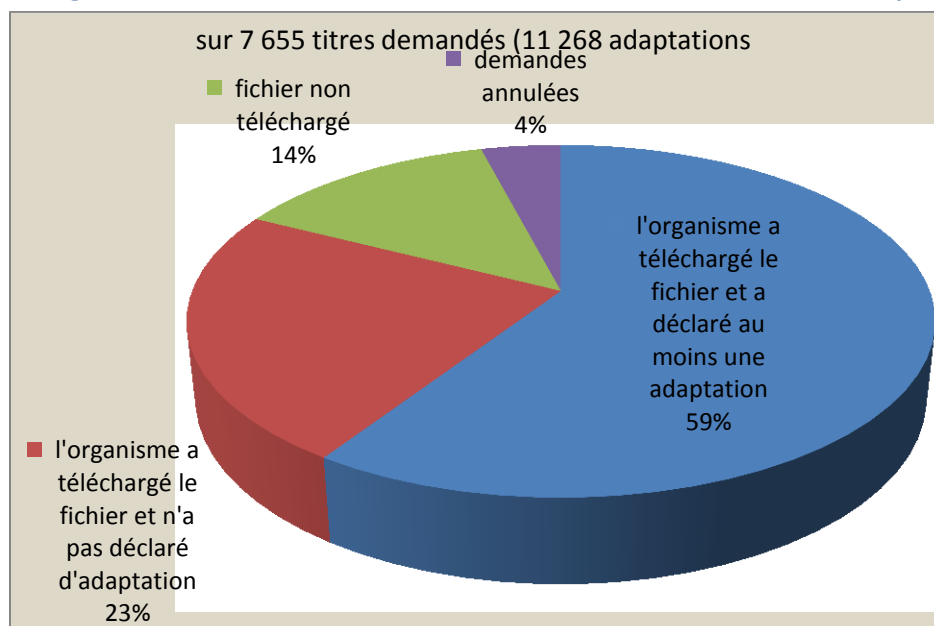
Figure 13 : Part d'adaptations déclarées suite à demande ou dépôt sur PLATON (2020)



Ces déclarations d'adaptations sur PLATON ne sont pas le reflet de l'activité d'adaptation sur le territoire, dans la mesure où certains travaux sont réalisés sans recours à PLATON : adaptations papier ou relief, enregistrements en voix humaine, adaptations d'ouvrages non identifiés par un EAN (cours, littérature grise).

Ces déclarations ne représentent pas non plus la totalité des adaptations réalisées en lien avec l'activité des associations sur PLATON. En effet, à la suite d'une **demande de fichier éditeur**, la déclaration d'adaptation n'est pas obligatoire : à la mi-février 2021, **seules 59% des demandes 2020 de fichiers éditeurs téléchargés par les organismes ont été suivies d'une indication de l'adaptation réalisée (8 186 déclarations)**. L'analyse ci-dessous n'offre ainsi qu'une vision partielle des adaptations réalisées à partir des fichiers sources des éditeurs. Les formats déclarés sont donc surreprésentés par rapport à l'ensemble des adaptations réalisées à partir des fichiers sources des éditeurs.

Figure 14 : État des demandes 2020 de fichiers sources des éditeurs, après livraison



Si la totalité des dépôts d'adaptation donne bien lieu à des précisions obligatoires concernant l'adaptation réalisée, **ces dépôts ne reflètent qu'une partie (non estimée) de la production d'adaptations** réalisées sur une année à partir des fichiers éditeurs, dans la mesure où tous les organismes agréés ne déposent pas encore sur PLATON leur production adaptée.

L'analyse ci-dessous concerne donc :

- 59% des adaptations réalisées par les organismes agréés d'après un fichier éditeur,
- et la totalité des adaptations déposées par les organismes habilités (qui ne représentent quant à elles qu'une partie non estimée de la production d'adaptations numériques sur le territoire).

## 4.2 Évolution du nombre d'adaptations déclarées et des titres correspondants

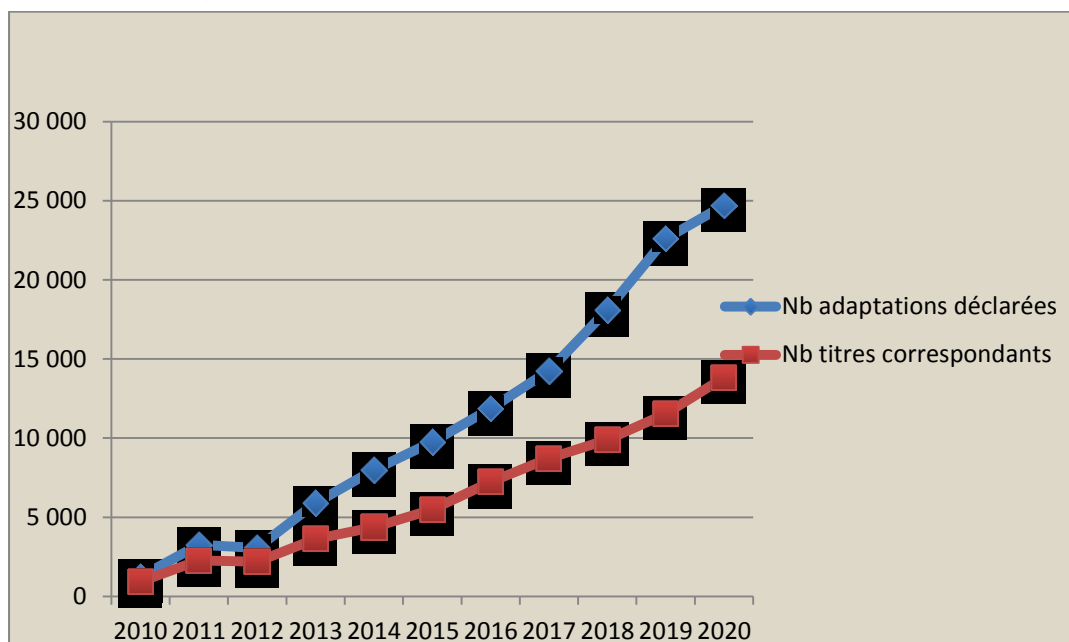
**24 714 adaptations ont été déclarées** sur PLATON en 2020. Ce chiffre a augmenté de 9% en 2020 par rapport à l'année précédente. **Le nombre moyen d'adaptations déclarées par titre reste par ailleurs stable** depuis 2018.

Tableau 14 : Nombre de déclarations d'adaptations et de titres correspondants (2017-2020)

Années	Nombre de déclarations d'adaptations (évolution en %)	Nombre de titres correspondants (évolution en %)	Moyenne du nombre d'adaptations déclarées par titre
2017	14 244	8 733	1,6
2018	18 110 (+27%)	9 896 (+13%)	1,8
2019	22 595 (+25%)	11 540 (+16%)	1,9
2020	<b>↗ 24 714</b> (+9%)	<b>↗ 13 817</b> (+20%)	<b>→ 1,8</b>



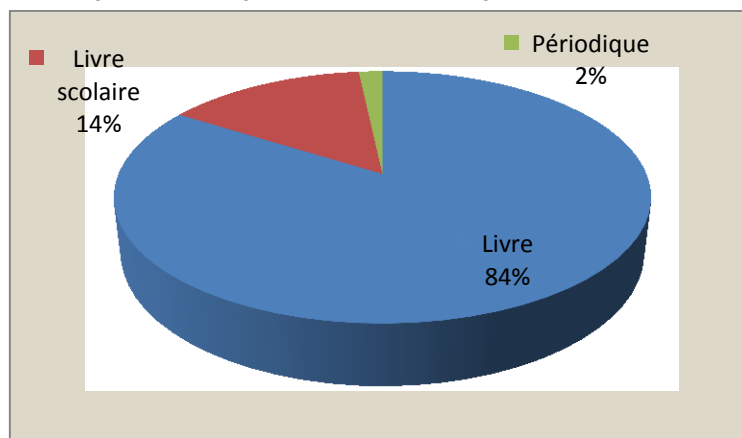
Figure 15 : Évolution du nombre de déclarations d'adaptations et de titres correspondants (2010-2020)



### 4.3 Types de documents correspondant aux adaptations déclarées

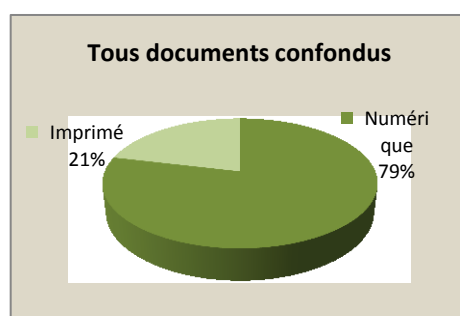
Les 24 714 adaptations déclarées concernent en majorité les livres hors domaine scolaire, qui représentent 84% des déclarations.

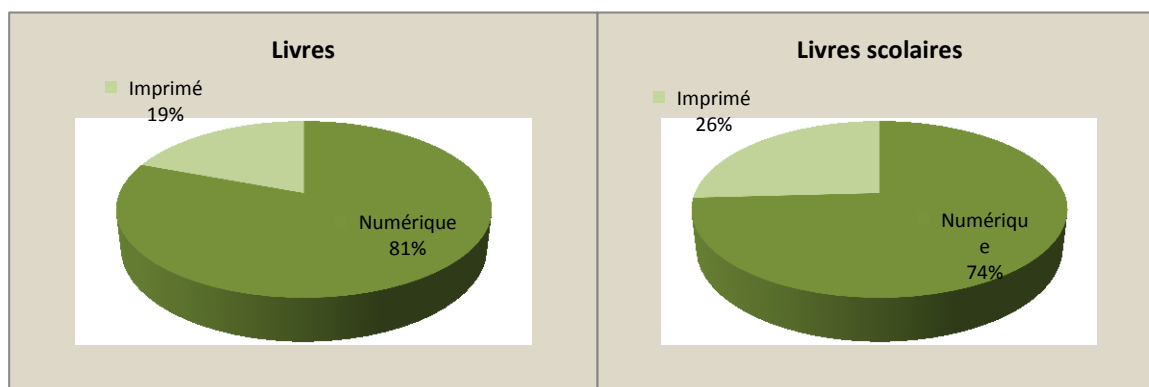
Figure 16 : Types d'adaptations (imprimées ou numériques) déclarées en 2020



### 4.4 Types d'adaptations déclarées sur PLATON en 2020

Figure 17 : Adaptations déclarées en 2020 par type de document



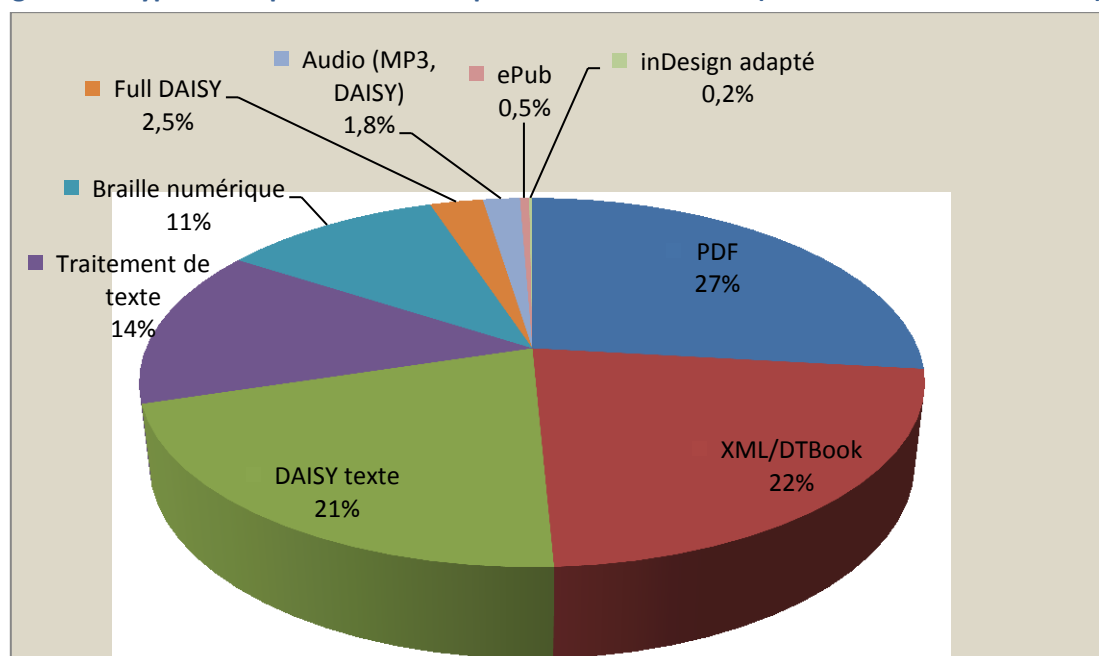


**Les adaptations imprimées** (gros caractères, braille, relief) représentent 21% du total des adaptations déclarées contre 79% pour les adaptations numériques. Les 2/3 de ces adaptations sont en gros caractères, pour 1/3 en braille.

La part des déclarations d'adaptations imprimées est relativement plus importante dans le **domaine scolaire** (26%). Dans ce domaine, les adaptations imprimées déclarées sont à **90% en gros caractères** et à seulement 9% en braille.

**La part des adaptations numériques déclarées** (79%), tous documents confondus, connaît une baisse en 2020 par rapport à 2019 (85%). Elle est plus importante dans le domaine du livre (81%), alors qu'elle ne représente que 74% du scolaire.

**Figure 18 : Types d'adaptations numériques déclarées en 2019 (tous documents confondus)**



Dans le domaine numérique, tous documents confondus, la part du PDF est en légère augmentation (27% contre 24% en 2019) ; ce dernier format concerne surtout le domaine scolaire (85% des adaptations scolaires déclarées).

La part du DAISY texte et du XML-DTBook (format intermédiaire permettant de dériver d'autres formats, dont le DAISY) occupe 43% des déclarations (contre 50% en 2019) : cette diminution relative correspond à la baisse des demandes d'un organisme, qui dépose des fichiers en XML-DTBook et déclare des adaptations en DAISY texte.

Dans le domaine du livre, la part des déclarations en DAISY texte et XML-DTBook est, de façon cohérente, relativement plus importante (50%); il s'agit en effet d'ouvrages à maquette simple qui sont compatibles avec le format XML.

Le braille numérique connaît une légère baisse : 11% des déclarations (contre 13% en 2019) ; il concerne uniquement le livre hors domaine scolaire.

Le PDF représente quant à lui 86% des adaptations déclarées dans le domaine scolaire : c'est le format le plus utilisé pour réaliser des adaptations de ces ouvrages à maquette complexe, comprenant des schémas et des illustrations, ce qui fait écho à ce que l'on observe dans le cas des fichiers déposés par les éditeurs.

## 5 La mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON

### 5.1 Cadre légal et évolutions fonctionnelles sur PLATON

La loi LCAP impose aux organismes inscrits ou agréés de déposer leurs adaptations numériques sur PLATON dans un objectif de mutualisation du travail d'adaptation : tout organisme habilité peut ainsi disposer des adaptations déposées par les autres associations. Le service de dépôt des fichiers adaptés sur PLATON a été ouvert le 12 février 2018 pour les dépôts à l'unité, et le 5 août 2019 pour les dépôts par flux (voir annexe p. 45). Cette dernière fonctionnalité a permis aux organismes agréés réalisant d'importants volumes de transcriptions d'adapter leurs chaînes de traitement et de commencer à déposer sur PLATON en 2019. L'année 2020 peut donc être considérée comme une année de plein fonctionnement du processus des dépôts sur PLATON – fonctionnellement tout du moins, puisque tous les organismes ne procèdent pas encore au dépôt de leurs fichiers adaptés.

L'année 2020 a été l'occasion d'apporter une clarification attendue par les organismes : la Commission Exception handicap a validé le principe du dépôt des fichiers adaptés réalisés dans le même format que le fichier éditeur original, à condition qu'il ait subi une modification. Cette mesure vise à favoriser la mutualisation des adaptations, et à diminuer les délais de transcription, tout particulièrement dans le domaine scolaire.

### 5.2 Volumétrie des adaptations déposées

11 268 fichiers adaptés ont été déposés en 2020 dans PLATON (contre 7 140 en 2019). 60% de ces adaptations déposées ont été réalisées par les organismes déposants à partir du fichier source de l'éditeur ; 40% ont été réalisées à partir d'une autre source.

En comparant le nombre d'adaptations déposées à celui des adaptations numériques déclarées en 2020 (soit 19 352), on constate que **58% des adaptations déclarées sur PLATON ont également été déposées**, taux en forte progression par rapport à 2019.

Tableau 15 : Nombre d'adaptations déposées en 2019 et part dans les adaptations déclarées

Année	Nombre de fichiers déposés	Nombre de titres concernés <sup>30</sup>	Proportion des adaptations déposées / adaptations numériques déclarées
2018	928	708	7%
2019	7 140	5 727	38%
2020	↗ 11 268	↗ 8 308	↗ 58%

99% des dépôts ont été intégrés au catalogue PLATON et sont disponibles en téléchargement auprès des autres organismes. 1% des dépôts ont été refusés pour des défauts techniques du fichier ou une information bibliographique erronée (voir également partie 5.7). Ces dépôts sont en cours de re-livraison, soit par les organismes, soit par le Centre Exception handicap, après modification du fichier ou des métadonnées.

<sup>30</sup> Un titre peut faire l'objet de plusieurs dépôts de fichiers adaptés.

### 5.3 Les organismes déposants : un taux relativement faible tant pour les agréés que pour les inscrits

En 2020, 54 organismes ont fait des dépôts de fichiers adaptés sur PLATON, dont 46 sont agréés : ainsi, **seuls 60% des organismes agréés ont déposé leurs adaptations en 2020**. Et seuls 28% des fichiers sources des éditeurs téléchargés par les organismes ont donné lieu au dépôt d'une adaptation sur PLATON (voir tableau 16 ci-dessous). Une opération de communication pourrait être réalisée auprès de ces organismes transcripoteurs pour les sensibiliser à la nécessité de mutualiser les adaptations.

**Seuls 8 organismes inscrits ont déposé des adaptations en 2020**. Une partie des organismes inscrits n'ont pas vocation à déposer d'adaptations : soit ils n'en réalisent pas (la plupart des bibliothèques notamment), soit ils produisent uniquement des adaptations sur supports (photocopies, objets en relief...). Une trentaine d'organismes inscrits (la plupart dans le domaine scolaire, très demandé par les bénéficiaires) sont cependant susceptibles de réaliser des adaptations numériques : une action de sensibilisation à leur égard s'avérerait donc également utile.

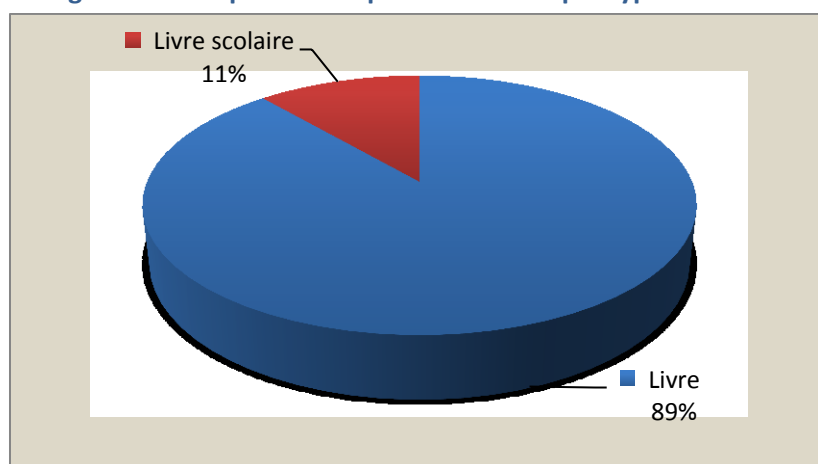
**Tableau 16 : Dépôts liés à une demande de fichier éditeur et types d'organismes déposants (agréés, inscrits) en 2019**

Adaptations déposées / Année	Nombre de fichiers déposés	Proportion des adaptations déposées réalisées à partir du fichier éditeur par rapport au nombre de fichiers sources téléchargés par les organismes	Nombre d'organismes déposants
2018	928	13%	30
2019	7 140	41%	45
2020	↗ 11 268	28%	↗ 54

Le Centre Exception handicap poursuit ses actions de sensibilisation des organismes aux obligations de dépôt sous forme de webinaires à distance. Un certain nombre d'entre eux reste cependant à l'écart de ces opérations de communication. La réflexion sur les actions à mener en termes de communication et d'incitation au dépôt est à la main de la Commission Exception handicap.

### 5.4 Typologie documentaire des adaptations déposées

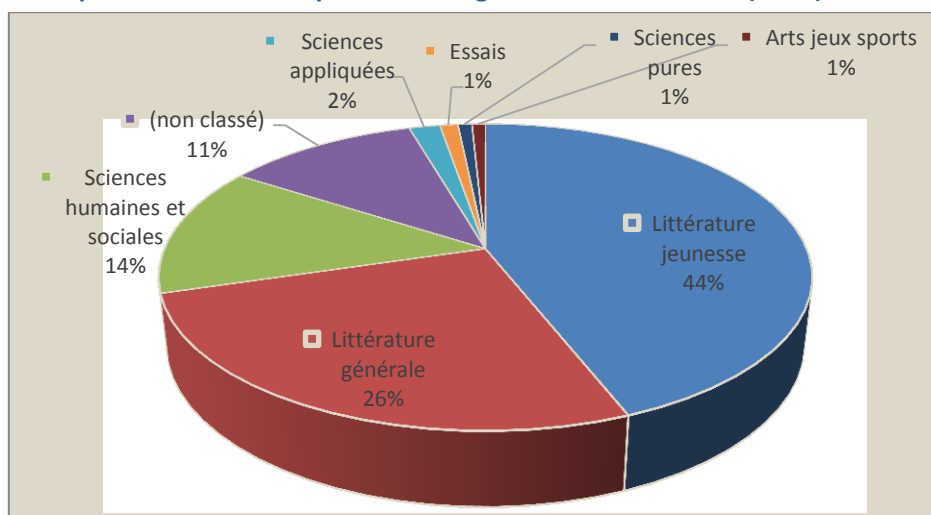
**Figure 19 : Adaptations déposées en 2020 par type de documents**



es dépôts concernent à 89% les livres et 11% les livres scolaires. Ce dernier taux est inférieur à celui des demandes de fichiers sources de livres scolaires auprès des éditeurs (37% des demandes).

La faible part relative du scolaire dans les adaptations déposées peut s'expliquer entre autres par l'importance des adaptations très partielles dans ce domaine. Pour des raisons de cohérence de signalement et d'optimisation des fonctionnalités de recherche, il a en effet été décidé que les fichiers déposés ne seraient pas d'un niveau de granularité en deçà du niveau du chapitre. Une autre raison pourrait en être la part relativement plus importante dans le domaine scolaire des adaptations papier, lesquelles ne sont pas soumises à une obligation de dépôt sur PLATON.

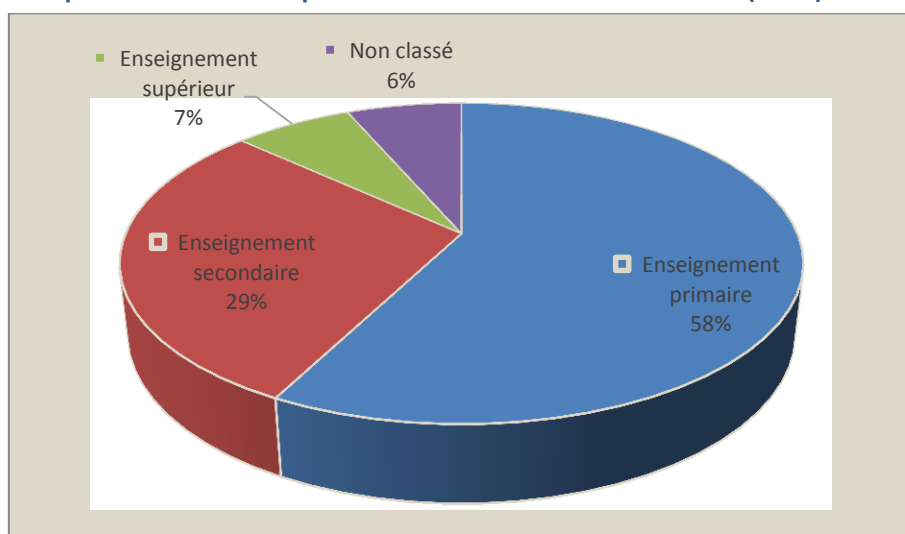
**Figure 20 : Dépôts de fichiers adaptés selon le genre éditorial. Livres (2020)**



Si l'on compare cette figure à celle portant sur les demandes de fichiers sources des éditeurs (voir ci-dessus Figure 6 p. 22), on constate une constance de la répartition documentaire : 84% des dépôts de livres (88% pour les demandes) concernent la **littérature générale, les sciences humaines et sociales et la littérature jeunesse**. Mais la part de cette dernière dans les dépôts est plus importante que celle des demandes, en raison de l'activité de dépôt très importante d'un organisme inscrit (non agréé) spécialisé dans ce domaine.

Les sciences appliquées, sciences pures, art, essais et bandes dessinées restent des catégories quasiment absentes, pour les demandes de fichiers sources des éditeurs comme pour les dépôts de fichiers adaptés.

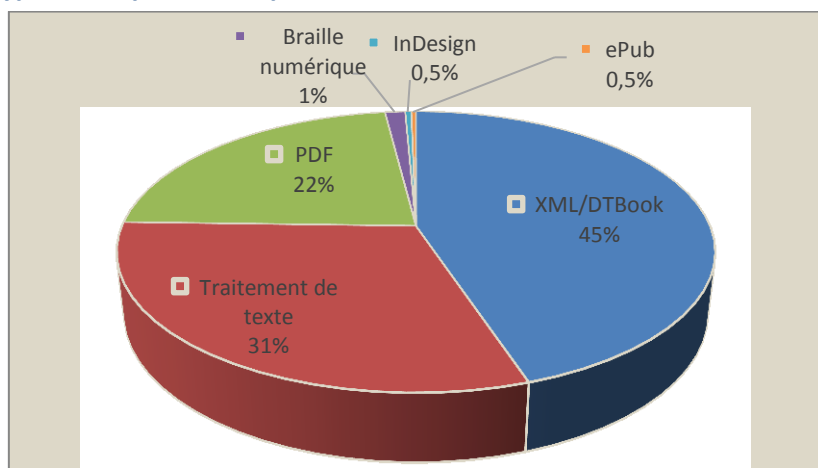
**Figure 21 : Dépôts de fichiers adaptés selon le niveau. Livres scolaires (2020)**



Dans le domaine scolaire, la majorité des adaptations déposées sont à destination du primaire (58%), alors que la majorité des demandes de fichiers source des éditeurs portent sur le niveau secondaire (voir Figure 7 p. 23).

## 5.5 Les formats déposés

Figure 22 : Types d'adaptations déposées en 2020



Comme pour les déclarations, la part de l'XML-DTBook occupe près de 50% des dépôts : cela correspond aux dépôts d'un seul organisme, spécialisé dans les livres à maquette simple. Les autres organismes (soit les 44 restants) déposent presque en totalité en formats traitement de texte et PDF. Le traitement de texte (DOC, RTF, ODT...) occupe une place importante, soit 31%. Le PDF occupe 22% (en augmentation par rapport à 2019 où le taux était de 14%).

## 5.6 Une mutualisation au service du domaine scolaire

La récupération des fichiers adaptés est effective sur PLATON depuis le 22 octobre 2018. **En 2020, 2 510 téléchargements de fichiers adaptés ont été effectués** (soit une augmentation de 110% par rapport à 2019).

Sur les 61 organismes ayant eu recours à ce service, 46 (**75%**) sont chargés d'accompagnement scolaire, 12 sont des bibliothèques. Les organismes les plus concernés par le téléchargement sont des organismes agréés (à **69%**) ; seuls 11% sont des inscrits (correspondant plutôt aux bibliothèques).

Figure 23 : Téléchargements de fichiers adaptés par type de documents (2020)

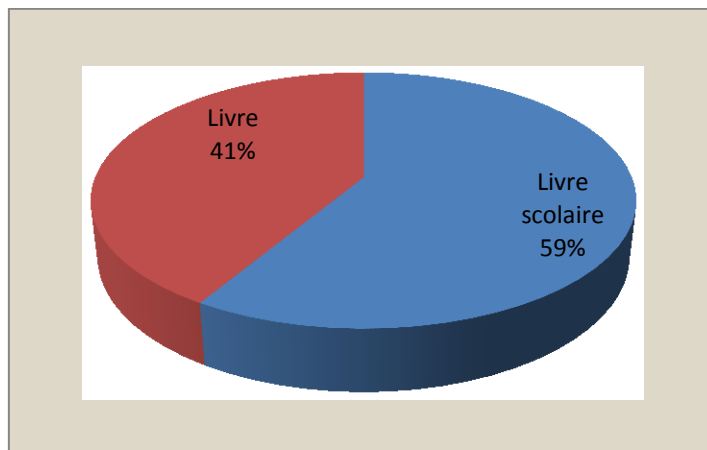
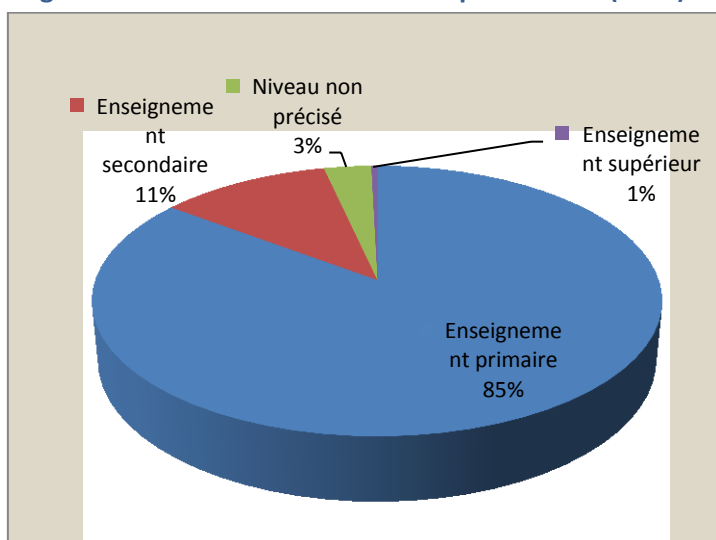


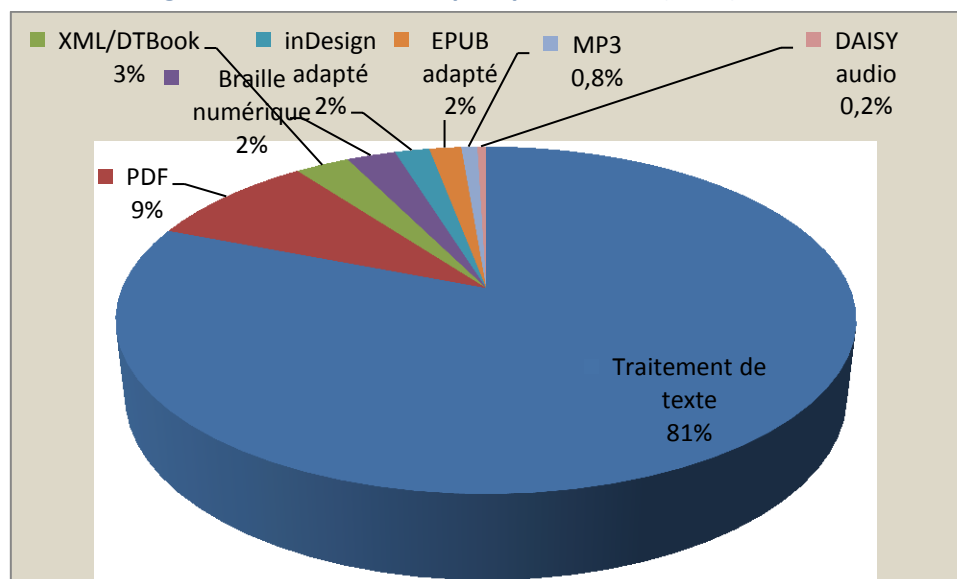
Figure 24 : Téléchargements dans le domaine scolaire par niveaux (2020)



Les documents téléchargés sont **majoritairement des livres scolaires (59%)**, domaine où les délais de réalisation des adaptations sont très courts. Dans ce domaine, les ouvrages de niveau primaire sont les plus téléchargés.



Figure 25 : Téléchargement des fichiers adaptés par formats (2020)



Les formats téléchargés donnent une indication précieuse sur les formats les plus réutilisables : le traitement de texte est téléchargé à 81% ; le PDF occupe une place modeste (9%) par rapport sa part dans les adaptations déposées (22%) ; les formats plus techniques comme l'XML DTBook, l'InDesign ou le Daisy sont peu téléchargés. Ces chiffres sont à mettre en regard avec leur part dans les dépôts ; certains grands organismes transcripseurs ne déposent en effet sur PLATON que des fichiers intermédiaires au format XML-DTBook, qui n'est pas réutilisable directement par les usagers ou les autres organismes en raison des compétences particulières qu'il requiert.

Ces chiffres reflètent un fort besoin de mutualisation dans le domaine scolaire. En effet, le domaine littéraire et documentaire (non scientifique) bénéficie de bibliothèques numériques directement accessibles aux usagers (Eole, BNFA) qui peuvent accéder aux formats finaux.

Le format le plus réutilisable, au moins dans le domaine scolaire, semble être le traitement de texte ; sans doute conviendrait-il donc d'encourager les organismes à déposer dans ce format, surtout dans le domaine scolaire. Le Centre Exception handicap fournit des indications en ce sens lors de points réguliers d'information auprès des organismes ; ces incitations pourraient faire l'objet d'un relais utile par la Commission Exception handicap.

## 5.7 Bilan du dépôt des fichiers adaptés sur PLATON (2019-2020)

Les dépôts de fichiers adaptés sur PLATON, possibles à l'unité depuis février 2018, se sont accélérés à partir de la mise en place du dépôt par flux en août 2019. Le nombre de fichiers déposés est passé de 1 500 en juillet 2019 à 19 000 fin 2020. La plupart des plus importants producteurs d'adaptations ont commencé à déposer leurs fichiers, sauf un organisme qui a indiqué prévoir de le faire début 2021. Le Centre Exception handicap a donc dressé un premier bilan sur la base de ce corpus des fichiers adaptés présents fin 2020 sur PLATON.

Certains critères de contrôle avaient été définis lors de la mise en place de la fonctionnalité de dépôt des fichiers adaptés.

### Adaptations donnant lieu à un refus technique

Certains fichiers sont refusés par le système en raison de défauts techniques : nommage erroné, fichier de compression zip corrompu. Ces cas représentent 0,5% des dépôts.

### **Adaptations dont l'identification est impossible**

Certaines adaptations ne peuvent être identifiées par le Centre Exception handicap, en raison d'un EAN erroné, ou d'une description imprécise : le dépôt est alors refusé et l'organisme en est informé. Ces cas représentent 0,5% des dépôts. Ce refus entraîne un nouveau dépôt par l'organisme.

### **Adaptations trop partielles**

En raison de la gestion des métadonnées descriptives de l'adaptation, PLATON n'admet pas d'adaptation d'un niveau de granularité inférieure au chapitre. Il s'agit d'une bonne pratique communiquée aux organismes réalisant des adaptations scolaires.

Certains critères possibles avaient initialement été envisagés mais devaient faire l'objet d'une vérification préalable de leur pertinence auprès des acteurs de l'exception handicap.

### **Format identique à celui du fichier source de l'éditeur**

La question d'admettre ou non sur PLATON des adaptations numériques au format identique au fichier source de l'éditeur (PDF, InDesign, ePub) a été posée à la Commission Exception handicap le 23 janvier 2018. Celle-ci a validé leur acceptation sur PLATON. Un examen des fichiers déposés a conduit le 9 février 2021 à valider cette orientation, à condition que le fichier éditeur ait fait l'objet d'une modification (différente d'un changement de poids de fichier).

Une adaptation rigoureusement identique au fichier éditeur ou résultant d'un simple allègement de son poids n'est pas acceptée sur PLATON. Les organismes ont été informés de ces précisions.

### **Adaptations de même format**

En raison de caractères propres au processus de production, deux adaptations au même format d'un même titre, réalisées par des transcribers différents, ne peuvent être considérées comme identiques. Dans la mesure où les besoins concernant les caractéristiques des adaptations peuvent être différents d'un organisme à l'autre, le Centre Exception handicap n'a pas souhaité retenir ce critère pour sélectionner les fichiers adaptés déposés.

### **Obsolescence des formats**

Compte-tenu de la liste des formats actuellement déposés, ce critère n'a pas lieu d'être retenu pour 2021. La question de l'obsolescence des formats utilisés devra être examinée ultérieurement par le Centre Exception handicap en coopération avec les services responsables de la préservation numérique à la BnF.

Il apparaît ainsi que **le corpus actuel des 19 000 fichiers adaptés déposés sur PLATON ne permet pas d'ajouter de nouveaux critères** de contrôle ou de sélection à ceux déjà établis.

**Au regard de la faiblesse de la réutilisation de ces fichiers**, il apparaît au contraire que la priorité doit être donnée à **définir plus précisément avec les organismes déposants les formats et les caractéristiques les plus utiles** en vue d'une réelle mutualisation de l'activité d'adaptation. L'objectif est de permettre de mieux guider en amont les dépôts de fichiers et leurs métadonnées, de façon que les fichiers déposés le soient dans des formats réutilisables par les transcribers et les organismes inscrits, dont les bibliothèques.

En novembre 2020, un **atelier en ligne** organisé avec plusieurs associations utilisatrices de PLATON autour de la question des dépôts, de la récupération et de la réutilisation des fichiers adaptés (voir p. 17) a permis de dégager de premières pistes d'amélioration, notamment : déposer des formats facilement réutilisables ; détailler les métadonnées des adaptations ; faciliter les recherches dans le catalogue PLATON.

## 6 Perspectives 2021-2022

### 6.1 Développements informatique : refonte et prise en compte des besoins utilisateurs

#### Maintenance en condition opérationnelle en 2021

Les développements mis en production en 2021 porteront sur la maintenance de l'application actuelle, sa robustesse par rapport aux intrusions éventuelles et la correction des anomalies, par exemple lors des dépôts et téléchargement de fichiers adaptés.

#### Refonte informatique pour une nouvelle version de PLATON à l'horizon 2022

En raison de la crise sanitaire, les délais des développements liés à la refonte technique de PLATON ont été allongés. La mise en production de la nouvelle version de l'application est prévue en 2022.

Les nouveaux développements porteront en priorité sur les obligations légales et les fonctionnalités destinées aux organismes actifs dans le domaine de la transcription, qu'ils soient inscrits ou agréés :

- **La récupération de l'ensemble des métadonnées utiles relatives aux adaptations déposées sur PLATON par le service web SRU.** Ce service alimente notamment la Banque de données de l'édition adaptée (BDEA) gérée par l'INJA et participe ainsi au signalement des éditions adaptées au niveau national.
- **L'extension aux périodiques de la fonctionnalité de dépôt sur PLATON** des fichiers adaptés.
- **La mise en place d'un circuit de gestion des anomalies de dépôt des fichiers adaptés** (anomalies techniques ou erreurs, dans le signalement du titre par exemple).
- **L'amélioration des services dans le domaine scolaire** : description plus fine des adaptations (notamment celles déposées *via* le protocole FTP).
- **Pour tous les organismes transcripoteurs** : meilleur repérage des titres liés à une même œuvre ; distinction des demandes portant sur des ouvrages numériques (comme suite de la loi LCAP).

À plus long terme, il conviendra de **s'interroger sur les besoins des organismes qui ne réalisent pas d'adaptations (principalement des bibliothèques)**, dont le nombre augmente régulièrement sur PLATON. La loi LCAP a conduit à des développements fonctionnels liés aux obligations légales, mais le contenu actuel de la base de données, résultat du dépôt des adaptations par les organismes, n'a jusqu'à présent pas permis à ce nouveau public de s'approprier l'usage de PLATON. Un travail pourrait être mené, en lien avec la Commission Exception handicap et le groupe Bibliothèques et accessibilité, sur la place attendue de cette communauté non spécialiste de la transcription dans le paysage de l'édition adaptée, avant de pouvoir en repenser l'expérience utilisateur sur PLATON. Des pistes de travail peuvent être envisagées relatives aux métadonnées des adaptations, dans la perspective d'aligner les données de PLATON sur un futur référentiel national ; l'étude menée à l'automne 2019, à l'initiative du Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture, sur les « webservices de transfert et de mutualisation des métadonnées pour l'édition adaptée » pourrait servir de base à cette réflexion.

### 6.2 Journée AFNOR-BnF sur l'accessibilité du 25 juin 2021

Une journée AFNOR-BnF est organisée en juin 2021 sur le thème de l'accessibilité. Elle sera l'occasion de faire le point sur les atouts déjà existants et les défis restant à relever dans le monde du livre (édition, plateformes de vente...) dans la perspective de la mise en application en 2025 de la directive européenne relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et aux

services<sup>31</sup>. Organisée suivant les différentes étapes de la chaîne du livre (la production de livres numériques nativement accessibles, leur signalement, leur accès), elle permettra de présenter les dispositifs et bonnes pratiques sur lesquels l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre peuvent d'ores et déjà s'appuyer (charte du Syndicat national de l'édition sur l'édition accessible, format ePub 3, outils de vérification, articulation entre formats des éditeurs et formats de bibliothèques, interopérabilité des outils de lecture, texte alternatif aux images).

---

<sup>31</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0882>

## Annexe : Modifications légales et développements informatiques sur PLATON depuis 2017

Modification légale	Application sur PLATON	Date de mise en service de la nouvelle fonctionnalité
Les organismes inscrits et agréés déposent par flux sur PLATON leurs adaptations de livres ou de livres scolaires.	Possibilité de déposer des adaptations par flux (par le protocole sFTP).	Effectif au 5 août 2019
La réalisation d'une adaptation n'est possible que s'il n'existe pas de fichier identique dans le commerce.	Possibilité d'inactiver l'accès à un fichier par l'administrateur BnF.	Effectif au 1 <sup>er</sup> octobre 2018
Les organismes inscrits et agréés ont accès aux fichiers adaptés mutualisés.	Possibilité de télécharger à l'unité depuis PLATON des fichiers adaptés.	Effectif au 1 <sup>er</sup> octobre 2018
Les organismes inscrits et agréés déposent sur PLATON leurs adaptations de livres ou de livres scolaires.	Possibilité de déposer à l'unité une adaptation sur PLATON (par le protocole HTTPS), en intégralité pour un ouvrage hors domaine scolaire, ou partiellement pour un ouvrage scolaire.	Effectif au 1 <sup>er</sup> février 2018
Les organismes inscrits et agréés déposent sur PLATON leurs adaptations numériques.	Modification du référentiel des adaptations de PLATON pour intégrer la notion d'adaptation numérique et d'adaptation imprimée.	Effectif au 12 février 2018
Les organismes inscrits ont accès à PLATON pour y déposer les adaptations qu'ils ont réalisées et pour pouvoir y récupérer les adaptations mutualisées.	Création d'un nouveau portail « organismes inscrits ».	Effectif au 12 février 2018
Les éditeurs ont l'obligation de déposer les fichiers des manuels scolaires dès leur parution, sans demande préalable des organismes.	Intégration automatique des fichiers grâce au nommage de ceux-ci et à la recherche de métadonnées bibliographiques dans l'Extranet du dépôt légal de la BnF.	Effectif au 1 <sup>er</sup> mars 2017
Les organismes agréés ont la possibilité de demander aux éditeurs le fichier source d'un ouvrage numérique.	Un éditeur n'est sollicité qu'une fois s'il a déjà déposé pour ce titre un fichier source dans un format adaptable. L'organisme peut récupérer rapidement le fichier si une demande a déjà été faite sur le même titre avec un autre EAN. Un lien est fait sur PLATON par le Centre Exception	Effectif au 1 <sup>er</sup> mars 2017

	handicap entre les éditions numériques et imprimées.	
Le délai de dépôt des fichiers sources par les éditeurs est désormais de 45 jours.	Modification des paramètres de rappel automatique, désormais à 23 et 43 jours après la formulation de la demande.	Effectif au 1 <sup>er</sup> mars 2017